



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

inpi



PALMARÈS

DES PRINCIPAUX DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI

2021



ÉDITO

Pascal Faure
Directeur Général

L'édition 2021 du palmarès des déposants de brevets à l'INPI met à l'honneur nos champions français de l'innovation et souligne les domaines technologiques dans lesquels la France excelle : l'aéronautique et l'automobile. Compte tenu du décalage de 18 mois entre le dépôt et la publication des brevets, le palmarès 2021 couvre seulement le début de la crise sanitaire (1^{er} semestre 2020) et ne prend donc en considération que partiellement les effets de la pandémie. Une fois encore, le palmarès est dominé par les grands groupes industriels qui savent parfaitement intégrer la propriété industrielle dans leurs stratégies d'innovation. Les 50 premiers déposants de brevets en France représentent toujours légèrement plus de 50 % des demandes, mais on observe une progression de la part des dépôts de PME par rapport à l'an dernier, ce qui met en relief l'intérêt des démarches de sensibilisation réalisées à leur attention.

Le fait le plus marquant de ce palmarès 2021 est l'accession de Safran à la première place du classement, pour la première fois, suivi de très près par Stellantis. Valeo conserve sa troisième place. Le top 50 compte aussi deux entreprises de taille intermédiaire (ETI) ainsi que de nombreux établissements de recherche publique. Il est également à noter que certaines PME se font remarquer par leur présence régulière dans le Top 10 de cette catégorie, Aledia et Supergrid Institute, notamment. Cela démontre, si besoin était, que l'innovation est partout, y compris chez des acteurs de taille modeste. Ce sont ces derniers que les équipes de l'INPI accompagnent au quotidien, pour les convaincre de la pertinence de déposer des brevets et pour leur fournir une boîte à outils leur permettant de construire leur stratégie de propriété intellectuelle, en parallèle de leur stratégie d'entreprise. La loi PACTE, désormais complètement mise en œuvre et éprouvée, permet notamment plus de flexibilité dans la protection de leurs innovations et garantit une meilleure robustesse des titres, notamment des brevets. L'innovation est un facteur essentiel de la compétitivité française et sa protection est une absolue nécessité.

Auteurs

Mickaël Chion
Emmanuelle Fortune
Laurence Sekkat

Maquette

Grafikmente

INPI 2022

Ce document est réalisé par l'INPI (analyse des données et rédaction : Emmanuelle Fortune, Laurence Sekkat ; traitement des données : Mickaël Chion). Il est protégé par le droit d'auteur. Sa reproduction et son utilisation sont autorisées à des fins non commerciales, à condition de citer la source comme suit : Mickaël Chion, Emmanuelle Fortune, Laurence Sekkat (2022), « Palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI 2021 », INPI, juin 2022.

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE.....	4
PRINCIPAUX RÉSULTATS.....	5

01 PALMARÈS DES PRINCIPAUX DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI EN 2021

PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021.....	7
--	---

ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DES 10 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI.....	10
--	----

ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DE LA CONCENTRATION DES DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI.....	11
--	----

02 PALMARÈS PAR CATÉGORIE DE DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI EN 2021

GRANDES ENTREPRISES.....	13
ETI.....	15
PME.....	17

ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT.....	19
---	----

CO-DÉPÔT RECHERCHE/INDUSTRIE.....	21
-----------------------------------	----

03 PALMARÈS PAR DOMAINE ET SOUS-DOMAINE TECHNOLOGIQUES EN 2021

DOMAINES ET SOUS-DOMAINES TECHNOLOGIQUES.....	26
ÉLECTROTECHNIQUE.....	27
INSTRUMENTS.....	28
CHIMIE.....	29
MÉCANIQUE.....	30
AUTRES DOMAINES.....	31

04 PALMARÈS PAR RÉGION EN 2021

FRANCE PAR RÉGION.....	33
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES.....	35
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ.....	36
BRETAGNE.....	37
CENTRE-VAL DE LOIRE.....	38
GRAND EST.....	39
HAUTS-DE-FRANCE.....	40
ÎLE-DE-FRANCE.....	41
NORMANDIE.....	42
NOUVELLE-AQUITAINE.....	43
OCCITANIE.....	44
PAYS DE LA LOIRE.....	45
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR.....	46

ADDENDUM

ACTIVITÉ DANS LE MONDE DES DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS EN 2020

PALMARÈS INVENTION DANS LE MONDE DES DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS EN 2020.....	48
--	----

PALMARÈS PROTECTION DANS LE MONDE DES DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS EN 2020.....	52
---	----

ANNEXE : MÉTHODOLOGIE.....	56
DATA INPI.....	58
À PROPOS DE L'INPI.....	60

**VOTRE AVIS SUR CETTE ÉTUDE
NOUS INTÉRESSE !**

Rendez-vous en page 59

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Chaque année, l'INPI établit et publie le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI selon le nombre de demandes de brevets publiées.

Ce document a pour objectif d'analyser :

- le palmarès des 50 premiers déposants de brevets selon le nombre de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021. Ces demandes publiées en 2021 correspondent à des inventions dont la demande de protection a été faite 18 mois avant la publication, c'est-à-dire entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020 ;
- les évolutions pluriannuelles des 10 premiers déposants de brevets à l'INPI ainsi que de la concentration des déposants de brevets à l'INPI ;
- les palmarès par catégorie de déposants de brevets à l'INPI en 2021 (grandes entreprises, ETI, PME et établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État) ;
- le palmarès des établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État déposants de brevets en co-dépôt avec des entreprises ;
- le palmarès des entreprises déposantes de brevets en co-dépôt avec des établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État ;

- les palmarès des premiers déposants de brevets par domaine et sous-domaine technologique selon le nombre de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 et
- les palmarès des principaux déposants de brevets dans les régions françaises selon le nombre de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021.

Un addendum complète cette année encore le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI grâce à deux palmarès sur l'activité en 2020¹ des déposants français de brevets dans le monde. Ces deux palmarès mettent en évidence les déposants français qui déposent leurs brevets dans des offices étrangers et ont pour objectif d'analyser :

- le palmarès Invention dans le monde des déposants français de brevets (palmarès des 50 premiers déposants français de demandes de brevets prioritaires² publiées en 2020 dans les huit principaux offices de propriété industrielle) et
- le palmarès Protection dans le monde des déposants français de brevets (palmarès des 50 premiers déposants français de demandes de brevets publiées en 2020 dans le monde, que celles-ci soient prioritaires ou non).

¹ Au premier trimestre 2022, l'année de publication complète la plus récente disponible dans la base de données PATSTAT de l'OEB est 2020.

² Sans priorité ou avec une priorité non publiée.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

- Parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI en 2021 figurent les principaux acteurs industriels qui investissent dans l'innovation technique dont douze établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État.
 - 2021 voit **Safran** prendre la première place devant **Stellantis** avec un écart de seulement deux demandes de brevets publiées.
 - Trois grandes entreprises³ occupent les trois premières places : **Safran** au 1^{er} rang, **Stellantis** au 2^e rang et **Groupe Valeo** au 3^e rang.
 - Deux ETI⁴ figurent parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI en 2021 :
 - › **Gaztransport et Technigaz (GTT)**, localisée en Île-de-France⁵, qui fait son entrée dans le palmarès en 2019, conserve sa position au 30^e rang et
 - › **Groupe Soitec**, située en Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, présente dans le palmarès depuis 2017, monte au 40^e rang.
 - Les trois principales PME⁶ déposantes de brevets à l'INPI en 2021, qui ne figurent cependant pas parmi les 50 premiers déposants, sont :
 - › **Aledia** localisée en Auvergne-Rhône-Alpes, dans le TOP 10 des PME déposantes de brevets depuis 2018,
 - › *ex aequo*, **Isorg** en Auvergne-Rhône-Alpes, dans le TOP 10 des PME depuis 2019 et **Supergrid Institute** située en Auvergne-Rhône-Alpes, dans le TOP 10 des PME depuis 2018 et
 - › **Fondation B-COM**, située en Bretagne, dans le TOP 10 des PME depuis 2019.
 - Les trois premiers établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État⁷ parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI en 2021 sont :
 - › le **CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)** qui reste au 4^e rang,
 - › le **Centre national de la recherche scientifique** qui conserve le 6^e rang et
 - › l'**IFP Energies nouvelles** qui monte au 13^e rang.
 - Les trois principales entreprises déposantes de brevets en co-dépôt avec des établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État sont par ordre décroissant de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 et réalisées en co-dépôt suite à une collaboration recherche/industrie :
 - › Safran,
 - › Thales et
 - › TotalEnergies.
- Une PME figure dans ce classement des collaborations recherche/industrie :
- › Supergrid Institute.
- Depuis 2018, les demandes de brevets publiées à l'INPI des 50 premiers déposants de brevets représentent plus de 50 % de l'ensemble des demandes de brevets publiées : 53,2 % en 2021.
 - Les premières places des TOP par domaine technologique des déposants personnes morales à l'INPI en 2021 sont en :
 - › électronique : le **CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)**,
 - › instruments : **Stellantis**,
 - › chimie : **L'Oreal**,
 - › mécanique : **Safran** et
 - › autres domaines : le **Groupe Seb**.
 - Les premières places des TOP régionaux des déposants personnes morales à l'INPI en 2021 sont en :
 - › Auvergne-Rhône-Alpes : la grande entreprise **Michelin**,
 - › Bourgogne-Franche-Comté : l'ETI **URGO Recherche Innovation et Développement**,
 - › Bretagne : la PME **Fondation B-COM**,
 - › Centre-Val de Loire : la grande entreprise **LVMH Recherche**,
 - › Grand Est : l'ETI **EXEL Industries**,
 - › Hauts-de-France : la grande entreprise **Groupe Valeo**,
 - › Île-de-France : la grande entreprise **Stellantis**,
 - › Normandie : la grande entreprise **Safran**,
 - › Nouvelle-Aquitaine : la grande entreprise **Safran**,
 - › Occitanie : la grande entreprise **Airbus**,
 - › Pays de la Loire : la grande entreprise **STMicroelectronics** et
 - › Provence-Alpes-Côte d'Azur : la grande entreprise **STMicroelectronics**.

³ Une grande entreprise est une entreprise du secteur privé qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir *infra*.

⁴ Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

⁵ L'adresse prise en compte est celle des déposants.

⁶ Une petite et moyenne entreprise (PME) est une entreprise qui a moins de 250 salariés, et qui a un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

⁷ Les établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État comprennent, selon la nomenclature du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).



01

PALMARÈS

DES PRINCIPAUX DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI EN 2021

**PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS :
DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021**

**ÉVOLUTION PLURIANNUELLE
DES 10 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI**

**ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DE LA CONCENTRATION
DES DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI**

PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI EN 2021

12

établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État

2
ETI

PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021

RANG 2020	RANG 2021	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021
2	1	Safran	1 037
NC	2	Stellantis	1 035
3	3	Groupe Valeo	721
4	4	CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	630
5	5	Renault Group	482
6	6	Centre national de la recherche scientifique	378
7	7	Airbus	309
11	8	L'Oreal	291
9	9	Thales	272
10	10	Faurecia	244
17	11	Air Liquide	237
11	12	Orange	213
15	13	IFP Energies nouvelles	189
13	14	STMicroelectronics	186
8	15	Michelin	185
16	16	Groupe Arkema	161
20	17	Alstom	149
18	18	Saint-Gobain	148
14	19	Groupe Continental	135
22	20	TotalEnergies	131
19	21	Groupe Seb	120
23	22	Nissan Motor Co., LTD*	106
28	23	EDF (Groupe)	78
24	24	Robert Bosch GmbH*	68
25	25	Idemia	65
26	26	Compagnie Plastic Omnium	61
37	27	Amadeus	60
33	28	Groupe Sagemcom	57
37	29	Université Grenoble Alpes	56
30	30	Gaztransport et Technigaz (GTT)	55
32	31	Henkel AG & Co. KGaA*	51
27	32	Atos	44
NC	33	INSERM	40
31	33	Naval Group	40
34	35	Université de Bordeaux	39
28	36	Schneider Electric	38
39	37	Groupe Somfy	37
NC	38	Centre national d'études spatiales (CNES)	36
36	39	Sidel Participations*	35
48	40	Groupe Soitec	34
NC	41	Legrand	33
44	41	VINCI Construction	33
50	43	Aptar	31
45	43	Hitachi Astemo	31
45	43	Sorbonne université	31
20	43	Suzuki Motor Corporation*	31
40	43	Université Claude Bernard Lyon 1	31
NC	48	Université Paris-Saclay	29
NC	49	Albea	28
NC	49	SKF*	28

■ Grandes entreprises ■ ETI ■ Établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

Note 3 : Stellantis résulte de la fusion de Fiat Chrysler Automobiles et du Groupe PSA en janvier 2021. Le Groupe PSA est au 1er rang en 2020 dans ce palmarès.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

NC : non classé.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI EN 2021 (SUITE)

Parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI en 2021, figurent les principaux acteurs industriels qui investissent dans l'innovation technique, mais aussi douze établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État.

En 2021, le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI voit **Safran** prendre la première place devant **Stellantis** avec un écart de seulement deux demandes de brevets publiées. Ces deux premiers du palmarès demeurent au-dessus de la barre des 1 000 demandes de brevets publiées sur une année. Une forte disparité demeure entre le 1^{er} déposant et le 50^e : 1 037 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 pour le 1^{er} et 28 pour les deux 49^e *ex æquo*.

Safran arrive au 1^{er} rang avec 1 037 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 (1 103 demandes publiées en 2020). **Stellantis**, fusion de Fiat Chrysler Automobiles et du Groupe PSA en janvier 2021, est au 2^e rang avec 1 035 demandes publiées en 2021. Le **Groupe Valeo** conserve le 3^e rang avec 721 demandes publiées en 2021 (819 demandes publiées en 2020).

Les établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État⁸ sont moins nombreux en 2021 qu'en 2020 parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI : ils sont douze en 2021 (treize en 2020).

Le **CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)** reste au 4^e rang (630 demandes publiées) et le **Centre national de la recherche scientifique** conserve le 6^e rang (378 demandes publiées).

L'**IFP Energies nouvelles** au 13^e rang avec 189 demandes publiées gagne deux places, **EDF (Groupe)** au 23^e rang en gagne cinq avec 78 demandes publiées.

L'**INSERM** (qui revient au palmarès) et **Naval Group** (qui perd deux places) sont *ex æquo* au 33^e rang (40 demandes publiées). Le **Centre national d'études spatiales (CNES)** revient dans le palmarès au 38^e rang (36 demandes publiées). Cinq universités sont présentes dans le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2021 : l'**université Grenoble Alpes** qui gagne huit places au 29^e rang

(56 demandes publiées), l'**université de Bordeaux** qui perd une place au 35^e rang (39 demandes publiées), **Sorbonne université** qui gagne deux places et l'**université Claude Bernard Lyon 1** qui perd trois places *ex æquo* au 43^e rang (31 demandes publiées) ainsi que l'**université Paris-Saclay**⁹ qui entre au 48^e rang (29 demandes publiées).

En 2021, deux ETI¹⁰ figurent parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI. **Gaztransport et Technigaz (GTT)** conserve le 30^e rang avec 55 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 (58 demandes publiées en 2020). Le **Groupe Soitec**, présent dans le palmarès depuis 2017, est au 40^e rang avec 34 demandes publiées (48^e rang avec 30 demandes publiées en 2020).

Comme les années précédentes, aucune PME¹¹ n'est présente dans le palmarès des 50 premiers déposants de brevets à l'INPI en 2021.

Trois grandes entreprises¹², **Albea** (49^e rang avec 28 demandes publiées), **Legrand** (41^e rang avec 33 demandes publiées) et **SKF** (49^e rang avec 28 demandes publiées) intègrent le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2021.

Une grande entreprise, **Roquette Frères** et une ETI, **EXEL Industries** sortent du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2021.

Sept des dix plus fortes augmentations en nombre de demandes de brevets publiées¹³ au sein du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2021 proviennent de grandes entreprises : **SKF**, **Legrand**, **Air Liquide**, **Amadeus**, **L'Oreal**, **Alstom** et **Groupe Sagemcom**.

Huit des dix plus fortes baisses en nombre de demandes de brevets publiées au sein du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2021 proviennent de grandes entreprises : **Suzuki Motor Corporation**, **Schneider Electric**, **Atos**, **Michelin**, **Groupe Continental**, **Robert Bosch GmbH**, **Idemia** et **Compagnie Plastic Omnium**.

⁸ Les établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État comprennent, selon la nomenclature du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).

⁹ Il est à noter que l'université Paris-Saclay est consolidée pour la première fois en 2021.

¹⁰ Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

¹¹ La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

¹² Une grande entreprise est une entreprise du secteur privé qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir *supra*.

¹³ Les évolutions à la hausse ou à la baisse des déposants dans ce type de palmarès sont à appréhender avec beaucoup de précautions. Des changements de gestion des titres de propriété industrielle peuvent entraîner de fortes hausses ou baisses du nombre de demandes de brevets publiées sur une année ou auprès d'un office sans qu'il y ait pour autant une modification importante de la politique d'innovation.

PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI EN 2021 (SUITE)

Trois établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État entrent dans le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2021 : le **Centre national d'études spatiales (CNES)**, l'**INSERM** et l'**université Paris-Saclay**.

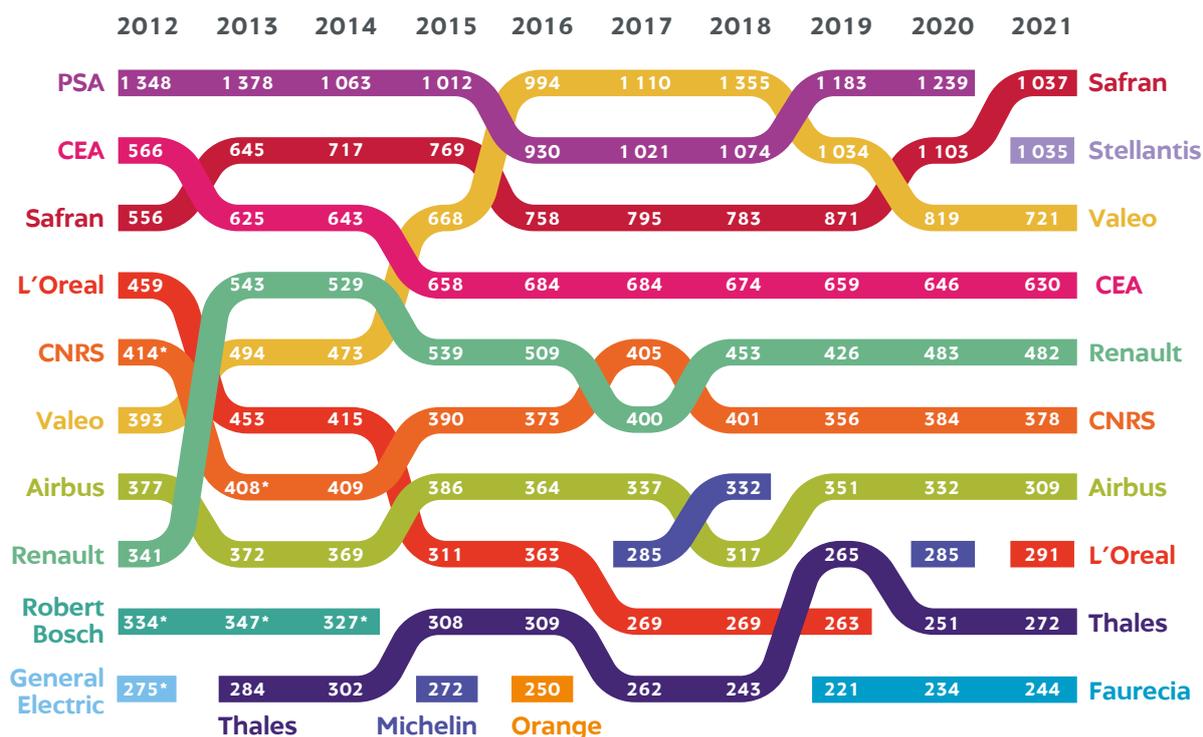
Quatre établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État sortent du palmarès 2021 : l'**Institut Mines Télécom** ; l'**Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement** ; l'**institut polytechnique de Bordeaux** et l'**institut polytechnique de Grenoble**.

Trois des dix plus fortes augmentations au sein du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2021 proviennent d'établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État : le **Centre national d'études spatiales (CNES)**, l'**INSERM** et l'**université Grenoble Alpes**.

Deux des dix plus fortes baisses au sein du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2021 proviennent d'établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État : **Naval Group** et l'**université Claude Bernard Lyon 1**.

ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DES 10 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI

GRAPHIQUE 1 - ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DES 10 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI
(SELON LE NOMBRE DE DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI)



Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

Note 3 : PSA incluant Faurecia.

Note 4 : Stellantis résulte de la fusion de Fiat Chrysler Automobiles et du Groupe PSA en janvier 2021.

*Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).

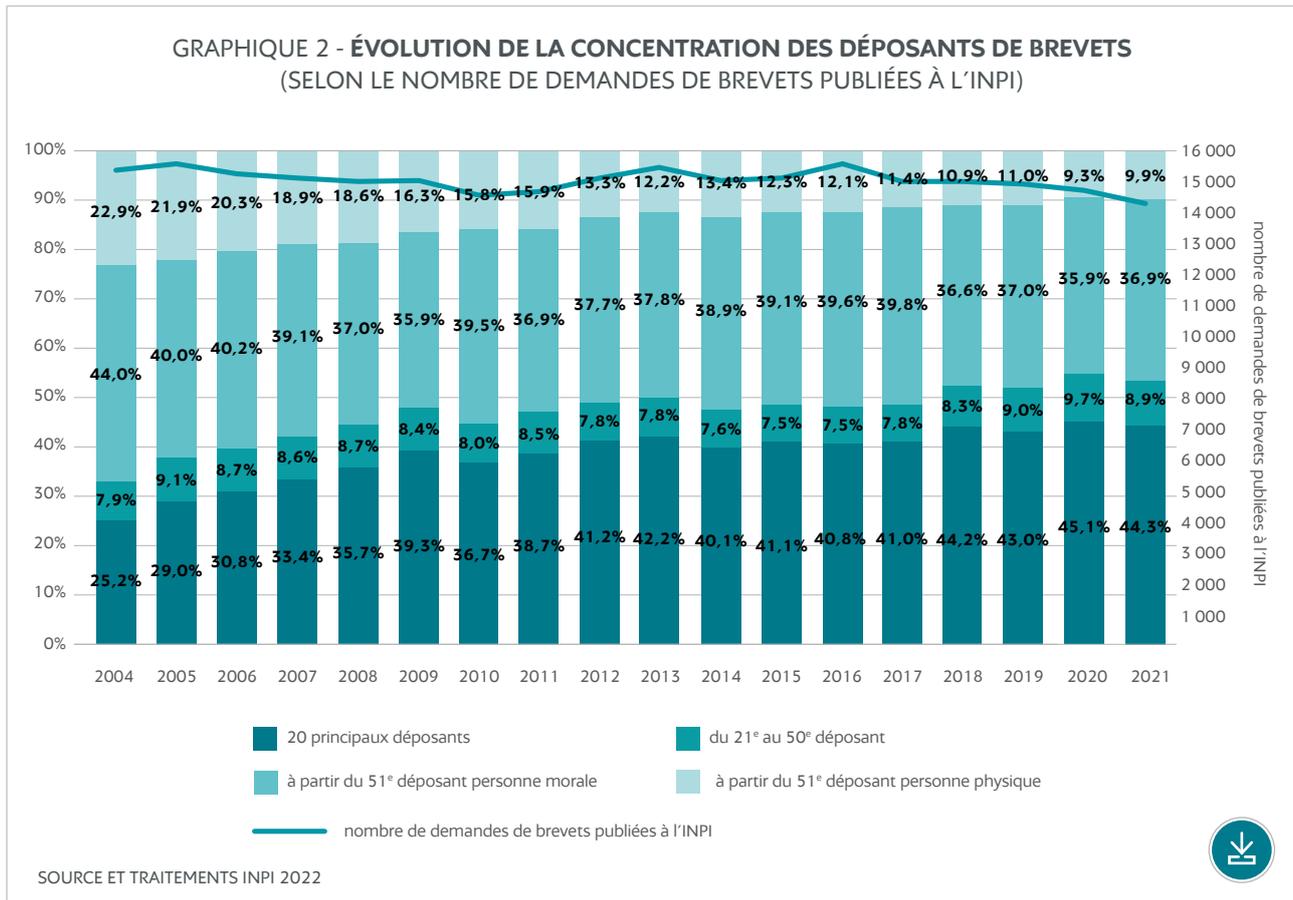
SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DE LA CONCENTRATION DES DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI

53,2 %

Part des 50 premiers déposants de brevets dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021



Depuis 2018, les demandes de brevets publiées à l'INPI des 50 premiers déposants de brevets représentent plus de 50 % de l'ensemble des demandes publiées. Ils représentent 53,2 % des demandes publiées en 2021 alors qu'ils représentent 54,8 % des demandes publiées en 2020, 47,2 % en 2011 (il y a 10 ans) et 33,1 % en 2004 (première année disponible).

Pour l'année 2021, les 20 premiers déposants cumulent 44,3 % des demandes de brevets publiées à l'INPI, en baisse par rapport à 2020 où ils représentent 45,1 %. Pourtant la tendance générale depuis 2004 est à la hausse de la concentration des 20 premiers déposants de demandes de brevets publiées à l'INPI : ils représentent 38,7 % des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2011 et 25,2 % en 2004.

En 2021, les déposants du 21^e au 50^e rang baissent également leur part de demandes de brevets publiées sur l'ensemble des demandes publiées à l'INPI par rapport à 2020 : 8,9 % en 2021 (9,7 % en 2020, 8,5 % en 2011 et 7,9 % en 2004).

À compter du 51^e rang, les personnes morales cumulent 36,9 % des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 et les personnes physiques 9,9 %. La concentration des déposants personnes morales et personnes physiques de demandes de brevets publiées à l'INPI à partir du 51^e rang augmente en 2021 alors qu'elle est en baisse de 2004 à 2020.



02

PALMARÈS

PAR CATÉGORIE DE DÉPOSANTS
DE BREVETS À L'INPI EN 2021

GRANDES ENTREPRISES

ETI

PME

**ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT**

CO-DÉPÔT RECHERCHE/INDUSTRIE



GRANDES ENTREPRISES

1 037

demandes
de brevets publiées
à l'INPI en 2021
par Safran

1 035

demandes
de brevets publiées
à l'INPI en 2021
par Stellantis

721

demandes
de brevets publiées
à l'INPI en 2021
par le Groupe Valeo

TOP 10 DES GRANDES ENTREPRISES DÉPOSANTES DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021

RANG 2020	RANG 2021	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021
2	1	Safran	1 037
NC	2	Stellantis	1 035
3	3	Groupe Valeo	721
5	5	Renault Group	482
7	7	Airbus	309
11	8	L'Oreal	291
9	9	Thales	272
10	10	Faurecia	244
17	11	Air Liquide	237
11	12	Orange	213

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

Note 3 : Stellantis résulte de la fusion de Fiat Chrysler Automobiles et du Groupe PSA en janvier 2021. Le Groupe PSA est au 1^{er} rang en 2020 dans ce palmarès.

NC : non classé.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



Les dix principales grandes entreprises¹⁴ déposantes de brevets à l'INPI en 2021 cumulent 4 841 demandes de brevets publiées avec une baisse de 6,5 % par rapport à 2020 (correspondant à 335 demandes de brevets publiées). Elles se situent entre le 1^{er} et le 12^e rang du palmarès des principaux déposants de brevets publiés à l'INPI en 2021.

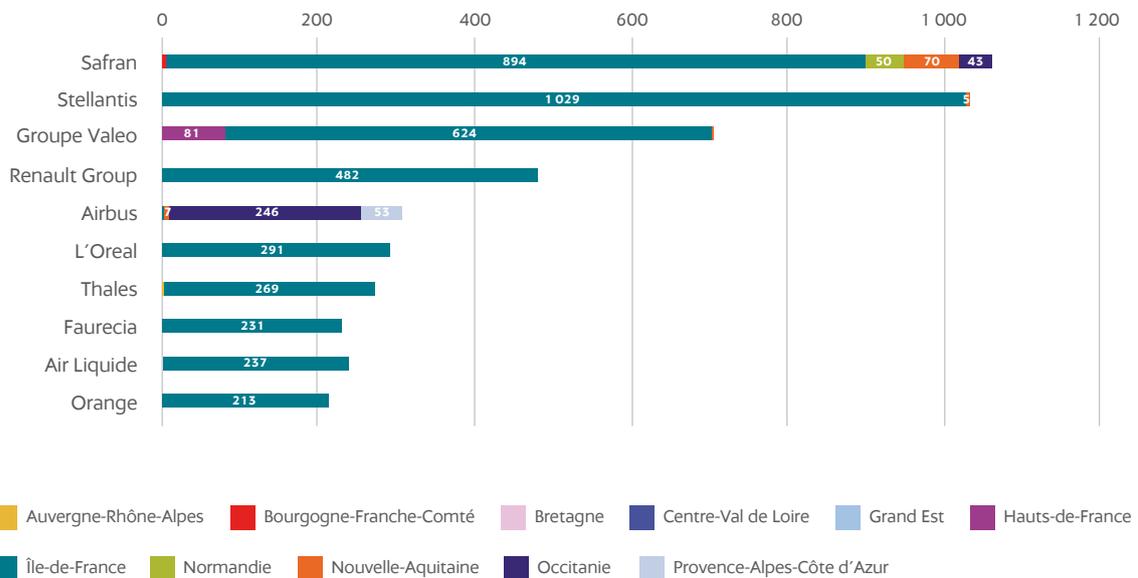
Ces entreprises couvrent principalement des activités de l'automobile, de l'équipement automobile, de l'aéronautique, de l'aviation, mis à part trois acteurs : **L'Oreal** en cosmétique, **Air Liquide** en gaz industriels et **Orange** en télécommunications.

Ces principales grandes entreprises déposantes de brevets à l'INPI en 2021 sont identiques à 2020 à l'exception de **Stellantis** qui résulte de la fusion de Fiat Chrysler Automobiles et du Groupe PSA en janvier 2021, d'**Air Liquide** qui réintègre le TOP 10 et de **Michelin** qui en sort.

¹⁴ Une grande entreprise est une entreprise du secteur privé qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir *infra*.



GRAPHIQUE 3 - RÉPARTITION RÉGIONALE DU TOP 10 DES GRANDES ENTREPRISES DÉPOSANTES DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021



Note 1 : l'adresse française prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



La région Île-de-France est la région où les dix principales grandes entreprises déposantes de brevets, à l'exception d'Airbus, déposent majoritairement leurs demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021, et où certaines de ces grandes entreprises déposent exclusivement (comme **Renault Group**, **L'Oreal**, **Faurecia** et **Orange**).

Néanmoins, parmi les dix principales grandes entreprises déposantes de brevets à l'INPI en 2021, **Airbus** dépose principalement dans les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.



55
demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 par Gaztransport et Technigaz (GTT)

34
demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 par le Groupe Soitec

23
demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 par EXEL Industries et par Novares France

TOP 10 DES ETI DÉPOSANTES DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021

NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021
Gaztransport et Technigaz (GTT)	55
Groupe Soitec	34
EXEL Industries	23
Novares France	23
Trèves	21
Tesca France*	17
iXblue*	13
Nemera La Verpilliere*	13
Poclain Hydraulics Industrie*	13
URGO Recherche Innovation et Developpement*	13

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



Les dix premières ETI¹⁵ déposantes de brevets à l'INPI en 2021 cumulent 245 demandes de brevets publiées (248 demandes publiées en 2020). Une forte disparité est constatée entre les 10 principales ETI déposantes de brevets à l'INPI en 2021 allant de 55 à 13 demandes publiées.

Les trois premières ETI déposantes de brevets à l'INPI en 2021 sont les mêmes qu'en 2020 : **Gaztransport et Technigaz (GTT)** qui conforte sa position au 30^e rang du palmarès national (30^e rang en 2020, 31^e rang en 2019), le **Groupe Soitec** au 40^e rang (48^e rang en 2020, 39^e rang en 2019 et 46^e rang en 2018) et **EXEL Industries** absent du palmarès national en 2021 (49^e rang en 2020).

L'entrée de **Gaztransport et Technigaz (GTT)** en 2019 dans le palmarès national et celui des ETI est confirmé avec 55 demandes de brevets publiées en 2021.

Le **Groupe Soitec** maintient sa 2^e place du palmarès des dix principales ETI déposantes de brevets à l'INPI en 2021 avec une hausse de demandes publiées entre 2020 et 2021 (de 30 à 34 demandes de brevets).

EXEL Industries conserve la 3^e place du palmarès des dix principales ETI déposantes de brevets à l'INPI en 2021 malgré sa baisse de demandes publiées entre 2020 et 2021 (de 29 à 23 demandes publiées), *ex aequo* avec **Novares France** qui reste stable (23 demandes publiées en 2020).

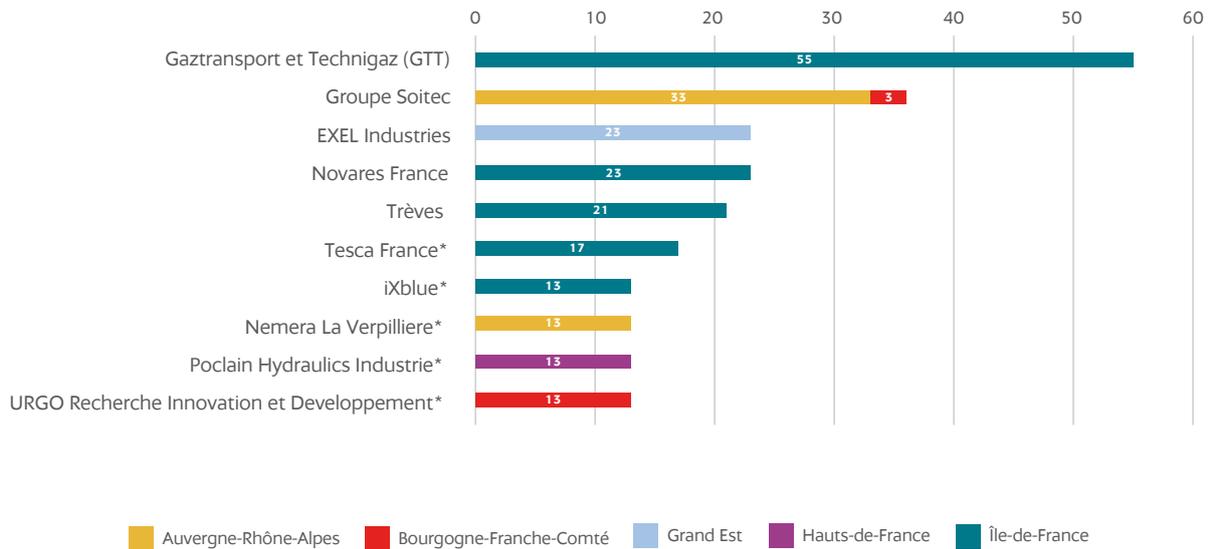
À l'exception de **Nemera La Verpilliere** et **URGO Recherche Innovation et Developpement** qui entrent dans le TOP 10 des ETI déposantes de brevets en 2021, toutes les autres ETI sont présentes en 2020.

Les dix premières ETI déposantes de brevets à l'INPI en 2021 couvrent des activités très larges, allant du transport du gaz naturel liquéfié à l'électronique, les machines agricoles et forestières, l'équipement automobile, en passant par la fabrication de systèmes hydrauliques, celle de centrales inertielles ou d'équipements acoustiques sous-marins, la fabrication de systèmes de distribution de médicaments, la fabrication de systèmes de transmission hydrostatique pour les machines et véhicules et le traitement médical des plaies.

¹⁵ Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.



GRAPHIQUE 4 - RÉPARTITION RÉGIONALE DU TOP 10 DES ETI DÉPOSANTES DE BREVETS :
DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021



Note 1 : l'adresse française prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



Dans le TOP 10 des ETI déposantes de brevets à l'INPI en 2021, la région Île-de-France est la région la plus représentée avec cinq ETI qui y déposent leurs demandes de brevets publiées. La région Auvergne-Rhône-Alpes héberge deux ETI de ce palmarès. Les régions Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et Hauts-de-France accueillent chacune une ETI de ce palmarès.

À l'exception du **Groupe Soitec** dont les dépôts de brevets à l'INPI proviennent de deux régions, les ETI du palmarès des principales ETI déposantes de brevets à l'INPI en 2021 déposent des brevets dans une seule région.



PME

25

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 par Aledia

16

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 par Isorg et Supergrid Institute

14 et 12

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 par respectivement Fondation B-COM et ABC Transfer

TOP 10 DES PME DÉPOSANTES DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021

NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021
Aledia	25
Isorg*	16
Supergrid Institute*	16
Fondation B-COM*	14
ABC Transfer*	12
Elwedys*	11
I-TEN*	11
Zedel*	10
Axess Vision Technology*	9
Formes et Sculptures*	9
Aryballe technologies*	8
PKvitality*	8

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



Les premières PME¹⁶ déposantes de brevets à l'INPI en 2021 totalisent 149 demandes de brevets publiées en 2021 (137 demandes de brevets publiées en 2020). Aucune PME n'est présente dans le palmarès des 50 premiers déposants de brevets à l'INPI en 2021. Avec 25 demandes publiées à l'INPI en 2020, la première PME, **Aledia**, comptabilise trois demandes publiées de moins que les 49^e *ex æquo* du TOP 50 (**Albea** et **SKF** avec 28 demandes publiées).

Les deux PME, **Aledia** et **Supergrid Institute**, sont présentes depuis 2018 dans le TOP 10 des PME déposantes de brevets à l'INPI ; et les PME **Isorg** entreprise essaimée du CEA et **Fondation B-COM** depuis 2019. Huit PME entrent dans ce classement des principales PME déposantes de brevets à l'INPI en 2021 : **ABC Transfer**, **Elwedys**, **I-TEN**, **Zedel**, **Axess Vision Technology**, **Formes et Sculptures**, **Aryballe technologies**, entreprise issue du CEA et **PKvitality**. Aledia fait partie de la promotion 2022 du Next40.

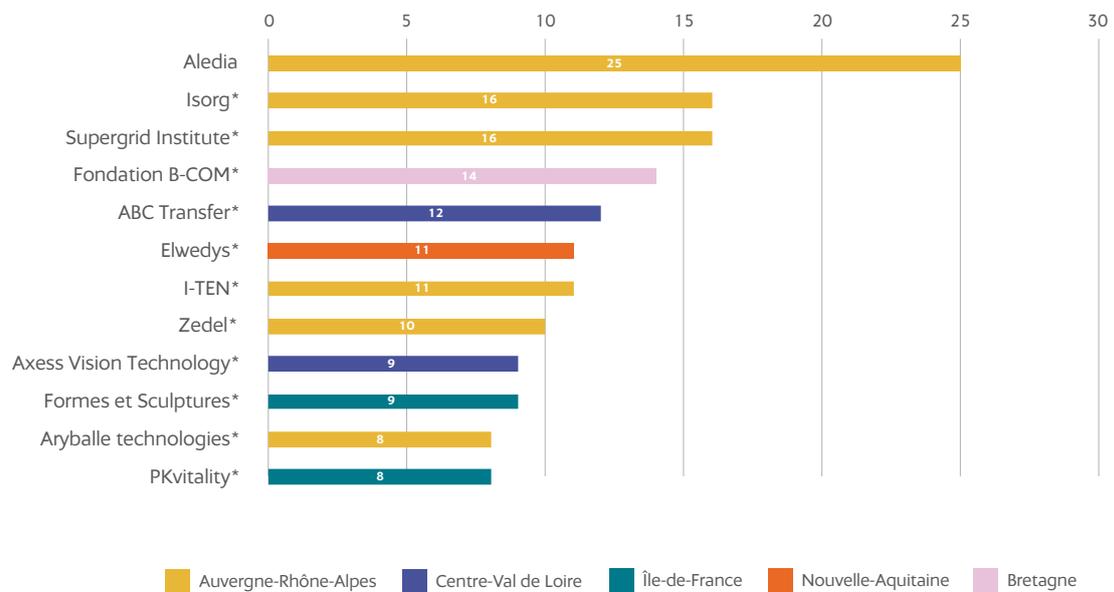
Comme pour les ETI, les activités de ces PME sont très variées : la fabrication de LED, celle de capteurs en électronique imprimée, les activités de recherche sur le courant continu en haute tension, la fabrication de solutions de transfert stériles pour les applications pharmaceutiques, celle de piles et d'accumulateurs électriques, la fourniture d'équipements de protection individuelle pour l'évolution verticale (escalade, spéléologie, travaux verticaux...), la fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire, la création de matériel merchandising, la fabrication de solutions pour numériser les odeurs et le développement de montres connectées pour suivre en temps réel le taux de glucose ou de lactate.

Il est à noter que ces PME ont été harmonisées (et non pas consolidées, Cf. Méthodologie), à l'exception d'Aledia.

¹⁶ La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.



GRAPHIQUE 5 - RÉPARTITION RÉGIONALE DU TOP 10 DES PME DÉPOSANTES DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021



Note 1 : l'adresse française prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiés sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



La région Auvergne-Rhône-Alpes est la plus représentée car elle héberge cinq des PME de ce palmarès, suivie par les régions Centre-Val de Loire et Île-de-France (deux PME chacune). Les régions Bretagne et Nouvelle-Aquitaine hébergent une PME de ce palmarès.

Les dix principales PME déposantes de brevets à l'INPI en 2021 déposent dans une seule région française.



**ÉTABLISSEMENTS
DE RECHERCHE,
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET ÉTABLISSEMENTS
DE L'ÉTAT**

630

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 par le CEA

378

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 par le CNRS

189

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 par l'IFP Energies nouvelles

**TOP 10 DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT DÉPOSANTS DE BREVETS :
DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021**

RANG 2020	RANG 2021	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021
4	4	CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	630
6	6	Centre national de la recherche scientifique	378
15	13	IFP Energies nouvelles	189
28	23	EDF (Groupe)	78
37	29	Université Grenoble Alpes	56
NC	33	INSERM	40
31	33	Naval Group	40
34	35	Université de Bordeaux	39
NC	38	Centre national d'études spatiales (CNES)	36
45	43	Sorbonne université	31
40	43	Université Claude Bernard Lyon 1	31

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

NC : non classé.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



Les dix premiers établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État¹⁷ déposants de brevets à l'INPI cumulent chaque année depuis 2018 plus de 1 500 demandes de brevets publiées. Ils se situent entre le 4^e et le 43^e rang du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2021.

Les quatre premiers de ce TOP 10 sont identiques depuis 2019 : **CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)**, **Centre national de la recherche scientifique**, **IFP Energies nouvelles** et **EDF (Groupe)**. Deux établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État présents dans le TOP 10 en 2020

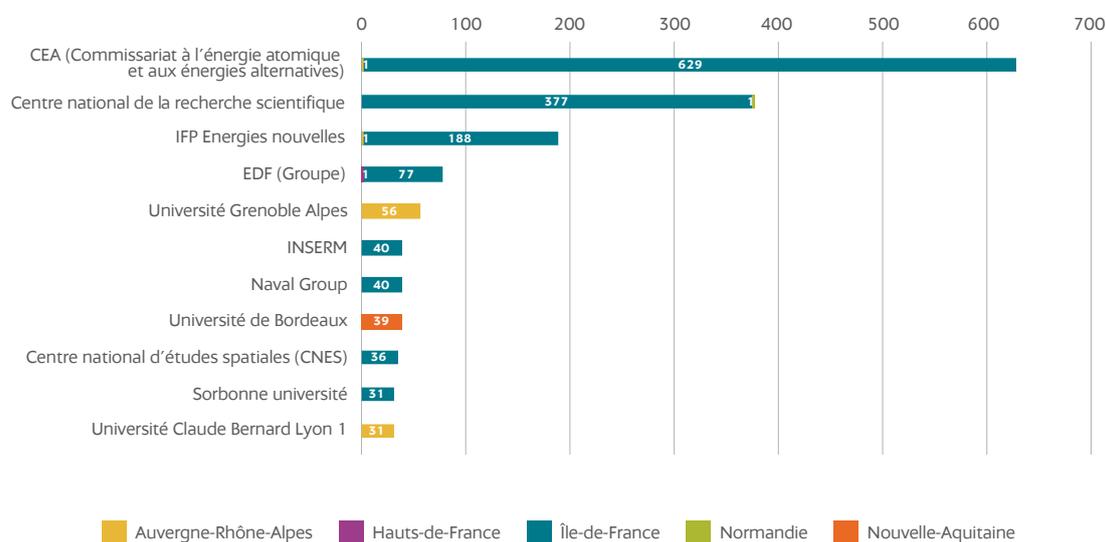
¹⁷ Les établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État comprennent, selon la nomenclature du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).

augmentent leurs demandes de brevets publiées en 2021 par rapport à 2020 : **EDF (Groupe)** bien que restant à la 4^e place (11 demandes supplémentaires par rapport à 2020) et l'**université Grenoble Alpes** montant à la 5^e place (16 demandes supplémentaires par rapport à 2020). L'**université de Bordeaux** descend à la 8^e place de ce TOP 10 en 2021 avec 39 demandes de brevets publiées (45 demandes publiées en 2020). L'**université Claude Bernard Lyon 1** descend à la 10^e place de ce TOP 10 avec 31 demandes de brevets publiées en 2021 (38 demandes en 2020).

Trois établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État entrent dans ce TOP 10 en 2021 alors qu'ils sont sortis de ce TOP en 2020 : **INSERM**, **Centre national d'études spatiales (CNES)** et **Sorbonne université**.

Trois établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État sortent de ce TOP 10 en 2021 : **Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement**, **Institut Mines Télécom** et **Institut polytechnique de Bordeaux**.

GRAPHIQUE 6 - RÉPARTITION RÉGIONALE DU TOP 10 DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT DÉPOSANTS DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021



Note 1 : l'adresse française prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



La région Île-de-France est la région où les dix principaux établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État déposants de brevets à l'INPI en 2021 déposent majoritairement. Ces établissements de recherche privilégient le dépôt par l'administration centrale souvent localisée en région Île-de-France. Les universités effectuent leur dépôt exclusivement régionalement : l'**université Grenoble Alpes** et l'**université Claude Bernard Lyon 1** en région Auvergne-Rhône-Alpes, l'**université de Bordeaux** en région Nouvelle-Aquitaine.

**TOP 10 DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT DÉPOSANTS DE BREVETS EN CO-DÉPÔT AVEC DES ENTREPRISES :
DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021**

NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021	DONT DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021 CO-DÉPOSÉES	DONT DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021 CO-DÉPOSÉES AVEC DES ENTREPRISES	% DE DEMANDES DE BREVETS CO-DÉPOSÉES SUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021 DE CHAQUE DÉPOSANT	% DE DEMANDES DE BREVETS CO-DÉPOSÉES AVEC DES ENTREPRISES SUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021 DE CHAQUE DÉPOSANT	% DE DEMANDES DE BREVETS CO-DÉPOSÉES AVEC DES ENTREPRISES SUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021 CO-DÉPOSÉES DE CHAQUE DÉPOSANT
Centre national de la recherche scientifique	378	370	169	97,9 %	44,7 %	45,7 %
CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	630	108	50	17,1 %	7,9 %	46,3 %
Université Claude Bernard Lyon 1	31	31	22	100,0 %	71,0 %	71,0 %
Centre national d'études spatiales (CNES)	36	24	18	66,7 %	50,0 %	75,0 %
Université de Bordeaux	39	39	18	100,0 %	46,2 %	46,2 %
IFP Energies nouvelles	189	16	14	8,5 %	7,4 %	87,5 %
Institut polytechnique de Bordeaux	26	26	14	100,0 %	53,8 %	53,8 %
Sorbonne université	31	30	14	96,8 %	45,2 %	46,7 %
Université de Lille	17	17	12	100,0 %	70,6 %	70,6 %
Université de Lorraine	17	15	12	88,2 %	70,6 %	80,0 %
Université Jean Monnet Saint-Étienne*	16	16	12	100,0 %	75,0 %	75,0 %
Université Paris-Saclay	29	29	12	100,0 %	41,4 %	41,4 %

Note : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Une demande de brevet issue d'une collaboration recherche/industrie est une demande de brevet avec au moins un déposant établissement de recherche, d'enseignement supérieur ou d'établissement de l'État avec au moins un déposant étant une entreprise (grande entreprise ou ETI ou PME).

Notes de lecture : 97,9 % (soit 370/378) des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 émanant du Centre national de la recherche scientifique sont co-déposées.

44,7 % (soit 169/378) des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 émanant du Centre national de la recherche scientifique sont co-déposées avec au moins une entreprise.

45,7 % (soit 169/370) des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 co-déposées émanant du Centre national de la recherche scientifique sont co-déposées avec au moins une entreprise.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



Co-dépôts de demandes de brevets des établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État

– Suite

8

établissements d'enseignement supérieur public dans le TOP 10 des établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État déposants de brevets en co-dépôt avec des entreprises en 2021

1

PME dans le TOP 10 des entreprises déposantes de brevets en co-dépôt avec des établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État en 2021

En 2021, les deux principaux établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État déposants de brevets à l'INPI qui ont co-déposé des demandes de brevets à l'INPI avec des entreprises sont, comme depuis 2019 : le **Centre national de la recherche scientifique** avec 169 demandes publiées (167 demandes publiées en 2020) et le **CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)** avec 50 demandes de brevets (73 demandes publiées en 2020). L'**université Claude Bernard Lyon 1** apparaît en 3^e position de ce TOP 10 avec 22 demandes publiées co-déposées avec des entreprises en 2021 (25 demandes de brevets en 2020).

L'**institut polytechnique de Bordeaux** confirme son entrée dans ce TOP 10 des établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État déposants de brevets à l'INPI en co-dépôt avec des entreprises.

Un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) est présent dans ce TOP 10 des établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État déposants de brevets à l'INPI en co-dépôt avec des entreprises : le **Centre national de la recherche scientifique** (6^e rang du palmarès national). Au sein des 378 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 de celui-ci, la majorité est co-déposée dont près de la moitié avec des entreprises.

Trois établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) sont présents dans ce TOP 10 des établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État déposants de brevets à l'INPI en co-dépôt avec des entreprises : le **CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)**, 4^e rang du palmarès national, le **Centre national d'études spatiales (CNES)**, 38^e rang du palmarès national et l'**IFP Energies nouvelles**, 13^e rang du palmarès national. Il est à noter que les demandes de brevets publiées en 2021 et co-déposées du **Centre national d'études spatiales (CNES)** et de l'**IFP Energies nouvelles** sont essentiellement effectuées avec des entreprises.

Huit établissements d'enseignement supérieur public sont présents dans ce TOP 10 des établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État déposants de brevets à l'INPI en co-dépôt avec des entreprises : l'**université Claude Bernard Lyon 1**, l'**université de Bordeaux**, l'**institut polytechnique de Bordeaux**, **Sorbonne université**, l'**université de Lille**, l'**université de Lorraine**, l'**université Jean Monnet Saint Étienne** et l'**université Paris-Saclay**. Ils ont un volume plus faible de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 que la plupart des EPST et EPIC de ce TOP 10 ; cependant leur part de co-dépôt est plus importante (plus de 90 % en moyenne de leurs demandes de brevets publiées en 2021 à l'INPI sont co-déposées).

La quasi-totalité des demandes de brevets publiées en 2021 à l'INPI co-déposées des établissements d'enseignement supérieur public de ce TOP 10 le sont avec des établissements de recherche, d'enseignement supérieur ou d'établissements de l'État. Et simultanément, l'**université Claude Bernard Lyon 1**, l'**université de Lille**, l'**université de Lorraine** et l'**université Jean Monnet Saint Étienne** co-déposent également plus de sept demandes de brevets publiées en 2021 sur dix avec des entreprises.

**TOP 10 DES ENTREPRISES DÉPOSANTES DE BREVETS EN CO-DÉPÔT AVEC DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT :
DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021**

NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021	DONT DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021 CO-DÉPOSÉES	DONT DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021 CO-DÉPOSÉES AVEC DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT	% DE DEMANDES DE BREVETS CO-DÉPOSÉES SUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021 DE CHAQUE DÉPOSANT	% DE DEMANDES DE BREVETS CO-DÉPOSÉES AVEC DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT SUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021 DE CHAQUE DÉPOSANT	% DE DEMANDES DE BREVETS CO-DÉPOSÉES AVEC DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT SUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021 CO-DÉPOSÉES DE CHAQUE DÉPOSANT
Safran	1 037	101	45	9,7 %	4,3 %	44,6 %
Thales	272	27	23	9,9 %	8,5 %	85,2 %
TotalEnergies	131	29	23	22,1 %	17,6 %	79,3 %
Groupe Arkema	161	19	15	11,8 %	9,3 %	78,9 %
Stellantis	1 035	42	15	4,1 %	1,4 %	35,7 %
Michelin	185	12	10	6,5 %	5,4 %	83,3 %
Orange	213	8	8	3,8 %	3,8 %	100,0 %
Renault Group	482	124	8	25,7 %	1,7 %	6,5 %
Alstom	149	8	7	5,4 %	4,7 %	87,5 %
Supergrid Institute*	16	7	7	43,8 %	43,8 %	100,0 %

■ Grandes entreprises ■ PME

Note : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Une demande de brevet issue d'une collaboration recherche/industrie est une demande de brevet avec au moins un déposant établissement de recherche, d'enseignement supérieur ou établissement de l'État avec au moins un déposant étant une entreprise (grande entreprise ou ETI ou PME).

Notes de lecture : 9,7 % (soit 101/1 037) des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 émanant de Safran sont co-déposées.

4,3 % (soit 45/1 037) des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 émanant de Safran sont co-déposées avec au moins un déposant établissement de recherche, d'enseignement supérieur ou établissement de l'État.

44,6 % (soit 45/101) des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 co-déposées émanant de Safran sont co-déposées avec au moins un déposant établissement de recherche, d'enseignement supérieur ou établissement de l'État.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



En 2021, les 10 principales entreprises déposantes de brevets à l'INPI qui ont co-déposé des demandes de brevets à l'INPI avec des établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État sont de grandes entreprises présentes dans le palmarès national, à l'exception d'une PME : **Supergrid Institute**.

Safran distance les autres entreprises en arrivant en tête de ce TOP 10 avec 45 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 et co-déposées avec des établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État dont principalement le Centre national de la recherche scientifique.

Thales et TotalEnergies sont *ex æquo* en deuxième position de ce TOP 10 avec 23 demandes de brevets à l'INPI en 2021 réalisées en co-dépôt avec des établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État, essentiellement avec le Centre national de la recherche scientifique et le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) pour Thales et le Centre national de la recherche scientifique et l'IFP Energies nouvelles pour TotalEnergies.

Il n'y a pas de nouveaux entrants dans ce TOP 10 des entreprises déposantes de brevets à l'INPI en co-dépôt avec des établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État en 2021. Néanmoins, **Michelin, Orange, Renault Group** et **Alstom** entrés dans ce Top 10 en 2020 confirment leur entrée.

Les grandes entreprises de ce TOP 10 ont un volume important de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 avec une faible part de co-dépôts, majoritairement effectués avec des établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État (à l'exception de Safran, Stellantis et Renault Group).

Une seule PME apparaît dans ce TOP 10 : **Supergrid Institute** qui a un plus faible volume de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 (16 demandes de brevets), cependant un peu moins de la moitié de ces demandes de brevets (7 demandes publiées) est co-déposée et toutes ces demandes de brevets co-déposées le sont avec des établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État. Il est à noter que Supergrid Institute collabore principalement avec le Centre national de la recherche scientifique, l'université Paris-Saclay et l'université Claude Bernard Lyon 1 en termes de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021. Supergrid Institute apparaît à la troisième place dans le TOP 10 des PME déposantes de brevets à l'INPI en 2021.



03

PALMARÈS

PAR DOMAINE ET SOUS-DOMAINE TECHNOLOGIQUES EN 2021

Cette année pour la première fois, l'INPI établit les palmarès par domaine et sous-domaine technologiques.

DOMAINES ET SOUS-DOMAINES TECHNOLOGIQUES

ÉLECTROTECHNIQUE

INSTRUMENTS

CHIMIE

MÉCANIQUE

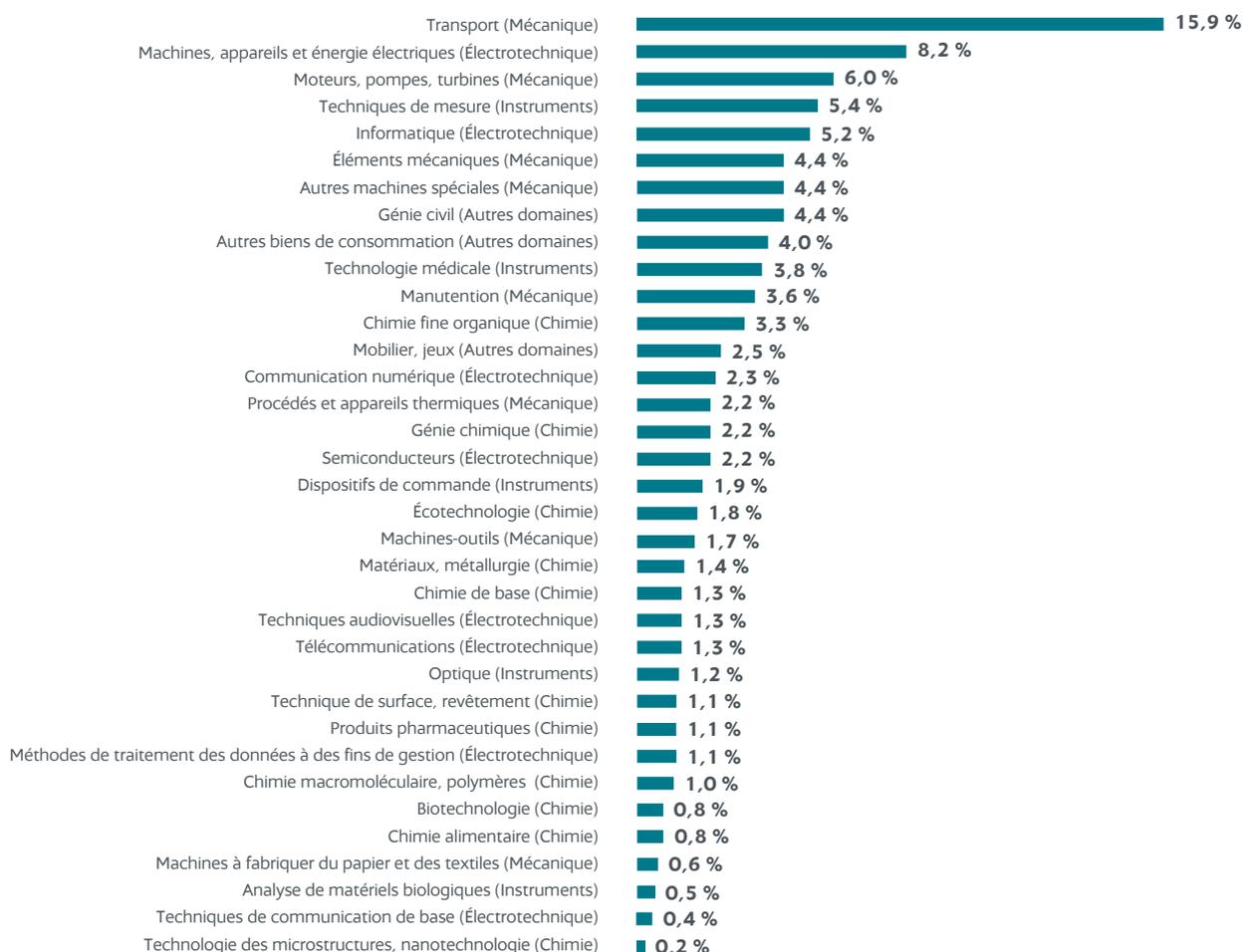
AUTRES DOMAINES

DOMAINES ET SOUS-DOMAINES TECHNOLOGIQUES

En 2021, 14 339 demandes de brevets ont été publiées en France à l'INPI.

Parmi ces 14 339 demandes, 39,0 % sont dans le domaine technologique de la mécanique, 22,1 % en électrotechnique, 15,1 % en chimie, 12,9 % en instruments et 11,0 % en autres domaines.

GRAPHIQUE 7 - PART DES SOUS-DOMAINES TECHNOLOGIQUES DANS LES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021



Note 1 : les pourcentages sont calculés sur les valeurs fractionnaires (Cf. Méthodologie).

Note de lecture : 15,9 % des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 sont dans le sous-domaine technologique du transport au sein du domaine technologique de la mécanique.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



Dans la suite de ce document, des TOP 5 de déposants de brevets par domaines technologiques et des TOP 3 de déposants de brevets par sous-domaines technologiques sont présentés.

ÉLECTROTECHNIQUE

ÉLECTROTECHNIQUE : TOP 5 DES DÉPOSANTS DE BREVETS (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021)

NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021
CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	368
Groupe Valeo	361
Stellantis	290
Orange	200
Thales	183

■ Grandes entreprises ■ Établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



ÉLECTROTECHNIQUE - SOUS-DOMAINES TECHNOLOGIQUES : TOP 3 DES DÉPOSANTS DE BREVETS (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021)

SOUS-DOMAINES TECHNOLOGIQUES	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021
Machines, appareils et énergie électriques	Groupe Valeo	318
	Stellantis	130
	CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	104
Techniques audiovisuelles	Groupe Valeo	53
	Thales	16
	CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	14
Télécommunications	Orange	53
	Thales	38
	CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	23
Communication numérique	Orange	144
	Stellantis	70
	Groupe Sagemcom	32
Techniques de communication de base	STMicroelectronics	26
	CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	23
	Thales	8
Informatique	Thales	98
	Stellantis	92
	Orange	87
Méthodes de traitement des données à des fins de gestion	Amadeus	28
	Stellantis	23
	Thales	19
Semiconducteurs	CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	174
	STMicroelectronics	69
	Groupe Soitec	29

■ Grandes entreprises ■ ETI ■ Établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



INSTRUMENTS

INSTRUMENTS : TOP 5 DES DÉPOSANTS DE BREVETS (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021)

NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021
Stellantis	195
CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	193
Thales	132
Centre national de la recherche scientifique	129
Safran	124

■ Grandes entreprises ■ Établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



INSTRUMENTS - SOUS-DOMAINES TECHNOLOGIQUES : TOP 3 DES DÉPOSANTS DE BREVETS (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021)

SOUS-DOMAINES TECHNOLOGIQUES	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021
Optique	CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	40
	Centre national de la recherche scientifique	28
	Groupe Valeo	27
Techniques de mesure	CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	126
	Safran	104
	Thales	80
Analyse de matériels biologiques	Centre national de la recherche scientifique	23
	CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	15
	BioMérieux	7
Dispositifs de commande	IFP Energies nouvelles	7
	Stellantis	111
	Thales	51
Technologie médicale	Renault Group	34
	Air Liquide	34
	Centre national de la recherche scientifique	32
	CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	21

■ Grandes entreprises ■ Établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



CHIMIE : TOP 5 DES DÉPOSANTS DE BREVETS (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021)

NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021
L'Oreal	218
Centre national de la recherche scientifique	205
CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	157
Groupe Arkema	140
IFP Energies nouvelles	135

■ Grandes entreprises ■ Établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



CHIMIE - SOUS-DOMAINES TECHNOLOGIQUES : TOP 3 DES DÉPOSANTS DE BREVETS (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021)

SOUS-DOMAINES TECHNOLOGIQUES	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021
Chimie fine organique	L'Oreal	205
	Henkel AG & Co. KGaA*	50
	IFP Energies nouvelles	44
Biotechnologie	Centre national de la recherche scientifique	27
	CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	21
	Air Liquide	16
Produits pharmaceutiques	Centre national de la recherche scientifique	42
	INSERM	23
	URGO Recherche Innovation et Développement*	11
Chimie macromoléculaire, polymères	Groupe Arkema	90
	Michelin	66
	Centre national de la recherche scientifique	44
Chimie alimentaire	Roquette Frères	11
	Algama*	5
	Centre national de la recherche scientifique	5
Chimie de base	IFP Energies nouvelles	54
	Groupe Arkema	46
	TotalEnergies	32
Matériaux, métallurgie	Safran	68
	Saint-Gobain	68
	Centre national de la recherche scientifique	36
Technique de surface, revêtement	Safran	44
	Saint-Gobain	38
	CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	28
Technologie des microstructures, nanotechnologie	CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	34
	Centre national de la recherche scientifique	21
	Université Grenoble Alpes	5
Génie chimique	IFP Energies nouvelles	78
	Air Liquide	71
	Centre national de la recherche scientifique	51
Écotechnologie	Faurecia	39
	Stellantis	39
	Renault Group	34

■ Grandes entreprises ■ ETI ■ PME ■ Établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



MÉCANIQUE

MÉCANIQUE : TOP 5 DES DÉPOSANTS DE BREVETS (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021)

NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021
Safran	844
Stellantis	788
Groupe Valéo	442
Renault Group	386
Airbus	262

■ Grandes entreprises

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



MÉCANIQUE - SOUS-DOMAINES TECHNOLOGIQUES : TOP 3 DES DÉPOSANTS DE BREVETS (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021)

SOUS-DOMAINES TECHNOLOGIQUES	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021
Manutention	Stellantis	26
	L'Oreal	25
	ABC Transfer*	12
Machines-outils	Air Liquide	12
	Safran	49
	Stellantis	27
Moteurs, pompes, turbines	Airbus	17
	Safran	606
	Stellantis	70
Machines à fabriquer du papier et des textiles	Renault Group	55
	Michelin	17
	Saint-Gobain	7
Autres machines spéciales	L'Oreal	7
	Safran	121
	Michelin	69
Procédés et appareils thermiques	Groupe Arkema	50
	Groupe Valeo	129
	Air Liquide	27
Éléments mécaniques	CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	24
	Groupe Valeo	97
	Safran	88
Transport	Stellantis	73
	Stellantis	666
	Renault Group	302
	Groupe Valeo	292

■ Grandes entreprises ■ PME ■ Établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



AUTRES DOMAINES

AUTRES DOMAINES : TOP 5 DES DÉPOSANTS DE BREVETS (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021)

NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021
Groupe SEB	104
L'Oreal	83
Stellantis	42
Saint-Gobain	34
Groupe Somfy	30

■ Grandes entreprises

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



AUTRES DOMAINES - SOUS-DOMAINES TECHNOLOGIQUES : TOP 3 DES DÉPOSANTS DE BREVETS (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021)

SOUS-DOMAINES TECHNOLOGIQUES	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021
Mobilier, jeux	Groupe Seb	73
	Skis Rossignol - Club Rossignol*	6
	Daan Technologies*	5
Autres biens de consommation	L'Oreal	83
	Groupe Seb	34
	Albea	18
Génie civil	Stellantis	38
	Saint-Gobain	29
	Groupe Somfy	28

■ Grandes entreprises ■ ETI ■ PME

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022





04

PALMARÈS

PAR RÉGION EN 2021

FRANCE PAR RÉGION

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

BRETAGNE

CENTRE-VAL DE LOIRE

GRAND EST

HAUTS-DE-FRANCE

ÎLE-DE-FRANCE

NORMANDIE

NOUVELLE-AQUITAINE

OCCITANIE

PAYS DE LA LOIRE

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



FRANCE PAR RÉGION

14 339

demandes de brevets
publiées à l'INPI en 2021

90,2 %

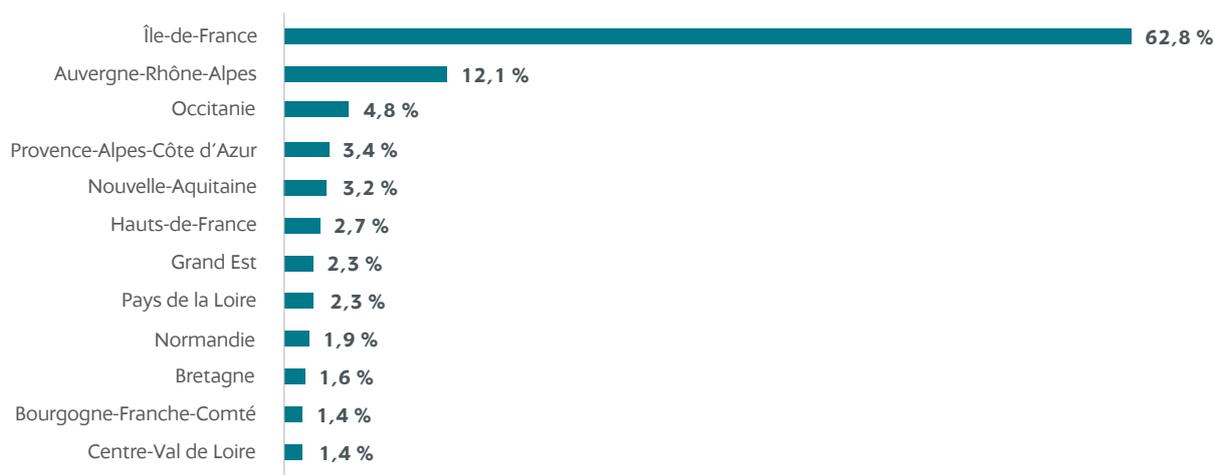
des demandes de brevets
publiées à l'INPI en 2021
émanant de déposants
français

En 2021, 14 339 demandes de brevets ont été publiées en France à l'INPI.

Parmi ces 14 339 demandes, 12 927, soit 90,2 %, proviennent de déposants français (ayant une adresse en France),

- dont 11 703 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2021, soit 90,5 % des demandes de brevets des déposants français.

GRAPHIQUE 8 - PART DES RÉGIONS DANS LES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021 ÉMANANT DES PERSONNES MORALES FRANÇAISES



Note 1 : l'adresse française prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les pourcentages sont calculés sur les valeurs fractionnaires (Cf. Méthodologie).

Note de lecture : 62,8 % des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 émanant des personnes morales françaises proviennent de personnes morales françaises localisées dans la région Île-de-France.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022





FRANCE PAR RÉGION (SUITE)

En 2021, sur les 11 703 demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises, 7 348 demandes publiées, soit 62,8 %, proviennent de personnes morales françaises ayant une adresse dans la région Île-de-France. Cette concentration sur l'Île-de-France¹⁸ s'explique par le poids économique et par la présence de nombreux sièges sociaux et administrations centrales dans cette région. La part des autres régions est expliquée notamment par leur poids économique et par leur rôle dans la dynamique de R&D et d'innovation¹⁹.

Dans la suite de ce document, des TOP de déposants de brevets par région sont présentés. Ils vont du TOP 10 au TOP 20 en fonction de leur pertinence quant aux nombres de demandes de brevets publiées. Ils sont basés sur l'adresse du déposant. Cette réalité administrative peut sous-estimer ou surestimer la présence d'acteurs (grandes entreprises²⁰, ETI²¹, PME²², établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État²³) sur certains territoires. Cependant, ces TOP régionaux reflètent en partie les stratégies de propriété industrielle des déposants de brevets.

18 La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

19 L'effort de recherche dans les régions et la dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD) dans les régions fait l'objet de la publication Note d'information du SIES 21.13 Décembre <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/depenses-de-rd-experimental-en-france-resultats-2019-et-estimations-2020-82651>.

20 Une grande entreprise est une entreprise du secteur privé qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir *infra*.

21 Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

22 La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

23 Les établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État comprennent, selon la nomenclature du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).



AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

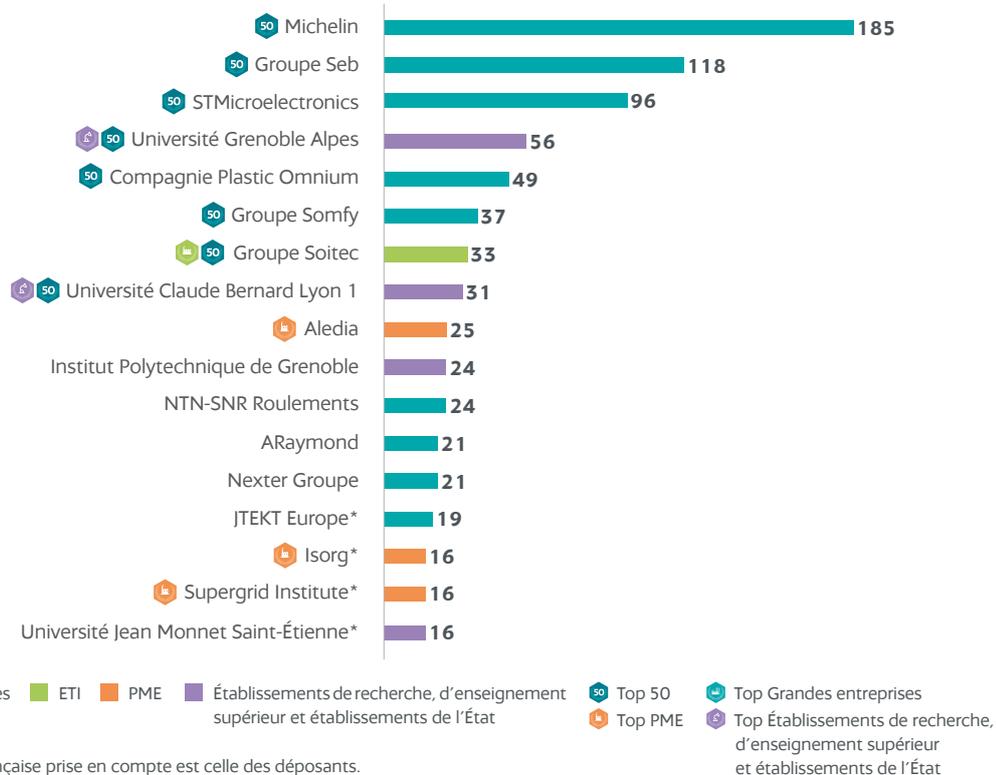
1 615

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 provenant de déposants français ayant une adresse en région Auvergne-Rhône-Alpes

12,1 %

Part de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 émanant des personnes morales françaises

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : TOP 15 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021)



Note 1 : l'adresse française prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



En 2021, 1 615 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Auvergne-Rhône-Alpes,

- dont 1 418 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2021 en région Auvergne-Rhône-Alpes, soit 12,1 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises (ayant une adresse en France).

Dans le TOP 15 des déposants personnes morales à l'INPI en 2021 en région Auvergne-Rhône-Alpes, on note :

- la grande entreprise **Michelin**, à la première place ;
- une ETI, le **Groupe Soitec**, acteur des matériaux semiconducteurs ;
- trois PME : **Aledia** qui développe et fabrique des technologies d'affichage par LED, **Isorg**, entreprise essaimée du CEA et **Supergrid Institute** qui a des activités de recherche sur le courant continu en haute tension. Aledia fait partie de la promotion 2022 du Next40 et
- quatre établissements d'enseignement supérieur : l'**université Grenoble Alpes**, l'**université Claude Bernard Lyon 1**, l'**institut polytechnique de Grenoble** et l'**université Jean Monnet Saint Étienne**.



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

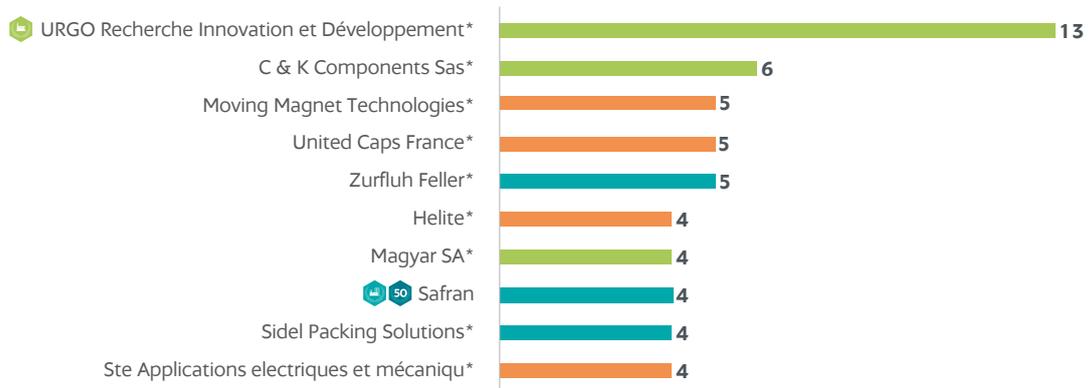
192

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 provenant de déposants français ayant une adresse en région Bourgogne-Franche-Comté

1,4 %

Part de la région Bourgogne-Franche-Comté dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 émanant des personnes morales françaises

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021)



■ Grandes entreprises ■ ETI ■ PME ■ Top 50 ■ Top Grandes entreprises ■ Top ETI

Note 1 : l'adresse française prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



En 2021, 192 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Bourgogne-Franche-Comté,

- dont 161 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2021 en région Bourgogne-Franche-Comté, soit 1,4 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises (ayant une adresse en France).

Dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2021 en région Bourgogne-Franche-Comté, on note :

- trois grandes entreprises : **Zurfluh Feller**, **Safran** et **Sidel Packing Solutions** ;
- la première place occupée par l'ETI **URGO Recherche Innovation et Développement** spécialiste des maux du quotidien et de la cicatrisation ;
- deux autres ETI : **C & K Components SAS**, fabricant et vendeur de solutions d'interface (switches électromécaniques, connecteurs pour lecteurs de carte à puce et pour applications spatiales, sous-ensembles) et **Magyar SA**, concepteur, fabricant et vendeur de citernes pour le transport de produits liquides, alimentaires, chimiques ou pétroliers ;

- quatre PME : **Moving Magnet Technologies**, leader mondial dans la conception de solutions électromagnétiques appliquées à la mécatronique pour les mobilités, **United Caps France**, activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses, **Helite**, expert en technologie airbag et **Ste Applications electriques et mécaniqu**, fabricant de matériel de levage et de manutention et
- l'absence des établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État.



BRETAGNE

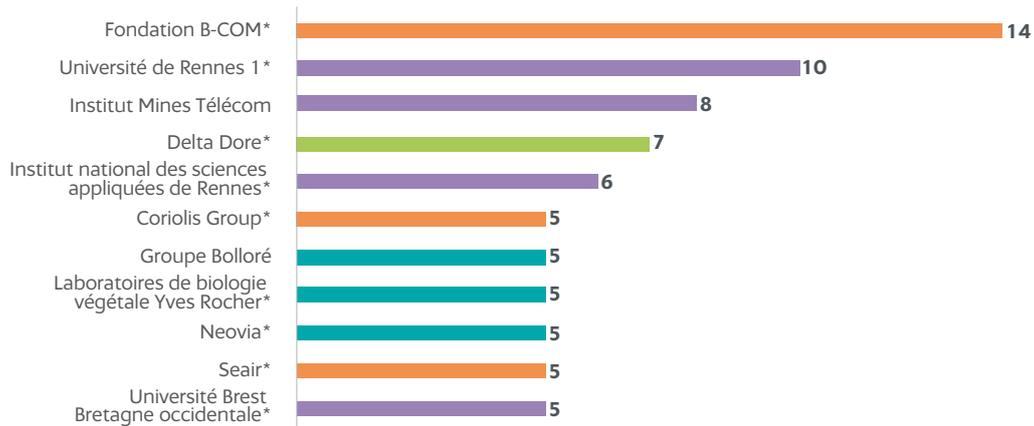
246

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 provenant de déposants français ayant une adresse en région Bretagne

1,6 %

Part de la région Bretagne dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 émanant des personnes morales françaises

BRETAGNE : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021)



■ Grandes entreprises ■ ETI ■ PME ■ Établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État

Note 1 : l'adresse française prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



En 2021, 246 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Bretagne,

- dont 193 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2021 en région Bretagne, soit 1,6 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises (ayant une adresse en France).

Dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2021 en région Bretagne, on note :

- trois grandes entreprises : **Groupe Bolloré**, **Laboratoires de biologie végétale Yves Rocher** et **Neovia** ;
- une ETI, **Delta Dore** expert en domotique ;
- trois PME : **Fondation B-COM**, **Coriolis Group**, intervenant en téléphonie et **Seair**, expert de la "fonction vol" sur bateaux à voile et à moteur et
- quatre établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État : l'**université de Rennes 1**, l'**institut Mines Télécom**, l'**institut national des sciences appliquées de Rennes** et l'**université Brest Bretagne occidentale**.



CENTRE-VAL DE LOIRE

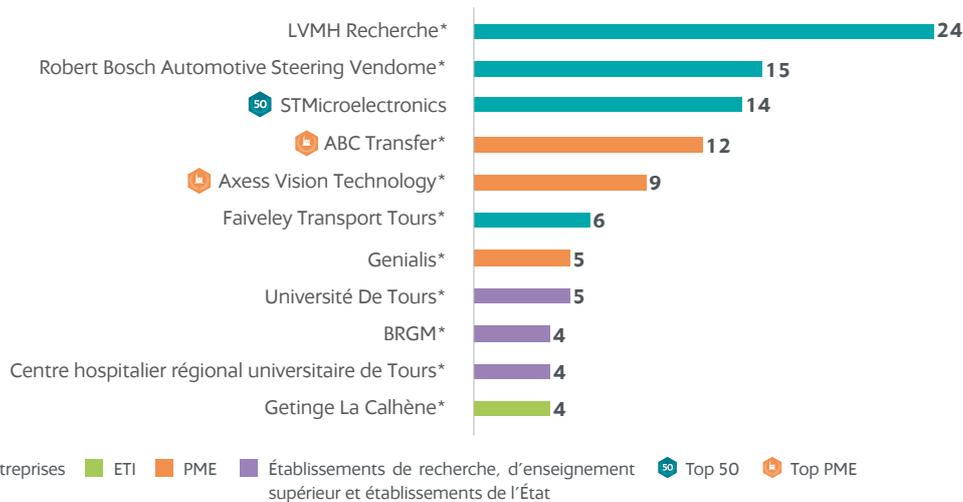
204

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 provenant de déposants français ayant une adresse en région Centre-Val de Loire

1,4 %

Part de la région Centre-Val de Loire dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 émanant des personnes morales françaises

CENTRE-VAL DE LOIRE : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021)



Note 1 : l'adresse française prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



En 2021, 204 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Centre-Val de Loire,

- dont 169 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2021 en région Centre-Val de Loire, soit 1,4 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises (ayant une adresse en France).

Dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2021 en région Centre-Val de Loire, on note :

- la première place occupée par la grande entreprise, **LVMH Recherche** ;
- une seule ETI, **Getinge La Calhène**, qui conçoit, fabrique et commercialise des équipements destinés à la manipulation, au transfert et au traitement de matériaux avec une étanchéité ;
- trois PME : **ABC Transfer**, qui conçoit, fabrique et distribue des solutions de transfert aseptique pour des applications pharmaceutiques, **Axess Vision Technology**, qui développe des endoscopes stériles et à usage unique et **GeniAlis**, acteur de la greentech intervenant en agroalimentaire, nutrition, cosmétiques, pharmacie et santé et
- trois établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État : **l'université de Tours**, **le BRGM** et **le centre hospitalier régional universitaire de Tours**.



GRAND EST

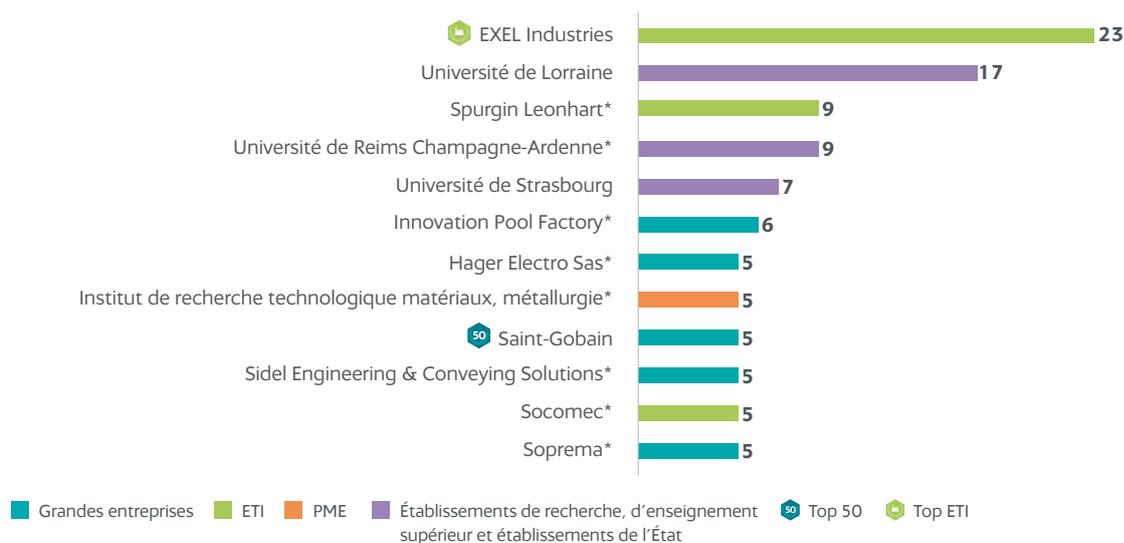
346

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 provenant de déposants français ayant une adresse en région Grand Est

2,3 %

Part de la région Grand Est dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 émanant des personnes morales françaises

GRAND EST : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021)



Note 1 : l'adresse française prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



En 2021, 346 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Grand Est,

- dont 270 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2021 en région Grand Est, soit 2,3 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises (ayant une adresse en France).

Dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2021 en région Grand Est, on note :

- cinq grandes entreprises : **Innovation Pool Factory**, **Hager Electro SAS**, **Saint-Gobain**, **Sidel Engineering & Conveying Solutions** et **Soprema** ;
- la première place occupée par l'ETI **EXEL Industries**, acteur de la pulvérisation ;
- deux autres ETI : **Spurgin Leonhart**, fabricant d'éléments en béton pour la construction et **Socomec**, constructeur de biens d'équipements électriques spécialisé dans la performance énergétique des réseaux électriques basse tension ;
- une PME : l'**institut de recherche technologique matériaux, métallurgie** ;
- trois établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État : l'**université de Lorraine**, l'**université de Reims Champagne-Ardenne** et l'**université de Strasbourg**.



HAUTS-DE-FRANCE

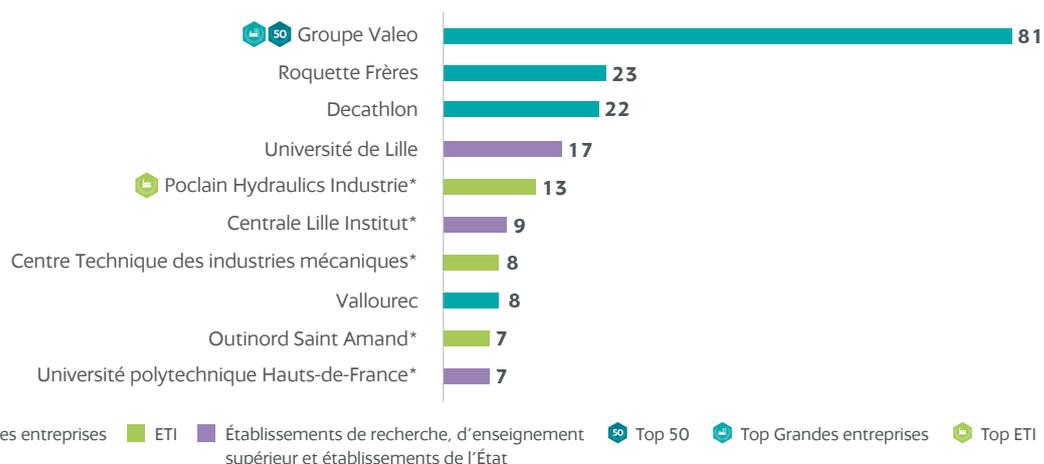
358

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 provenant de déposants français ayant une adresse en région Hauts-de-France

2,7 %

Part de la région Hauts-de-France dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 émanant des personnes morales françaises

HAUTS-DE-FRANCE : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021)



Note 1 : l'adresse française prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



En 2021, 358 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Hauts-de-France,

- dont 312 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2021 en région Hauts-de-France, soit 2,7 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises (ayant une adresse en France).

Dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2021 en région Hauts-de-France, on note :

- la première place occupée par une grande entreprise, **Groupe Valeo** ;
- trois autres grandes entreprises : **Roquette Frères**, **Decathlon** et **Vallourec** ;
- trois ETI : **Poclairn Hydraulics Industrie**, spécialiste de la transmission hydrostatique, le **Centre technique des industries mécaniques** et **Outinord Saint Amand**, opérant dans les coffrages métalliques pour la construction de bâtiments et travaux publics en béton ;
- l'absence des PME et
- trois établissements d'enseignement supérieur : l'**université de Lille**, **Centrale Lille Institut** et l'**université polytechnique Hauts-de-France**.



ÎLE-DE-FRANCE

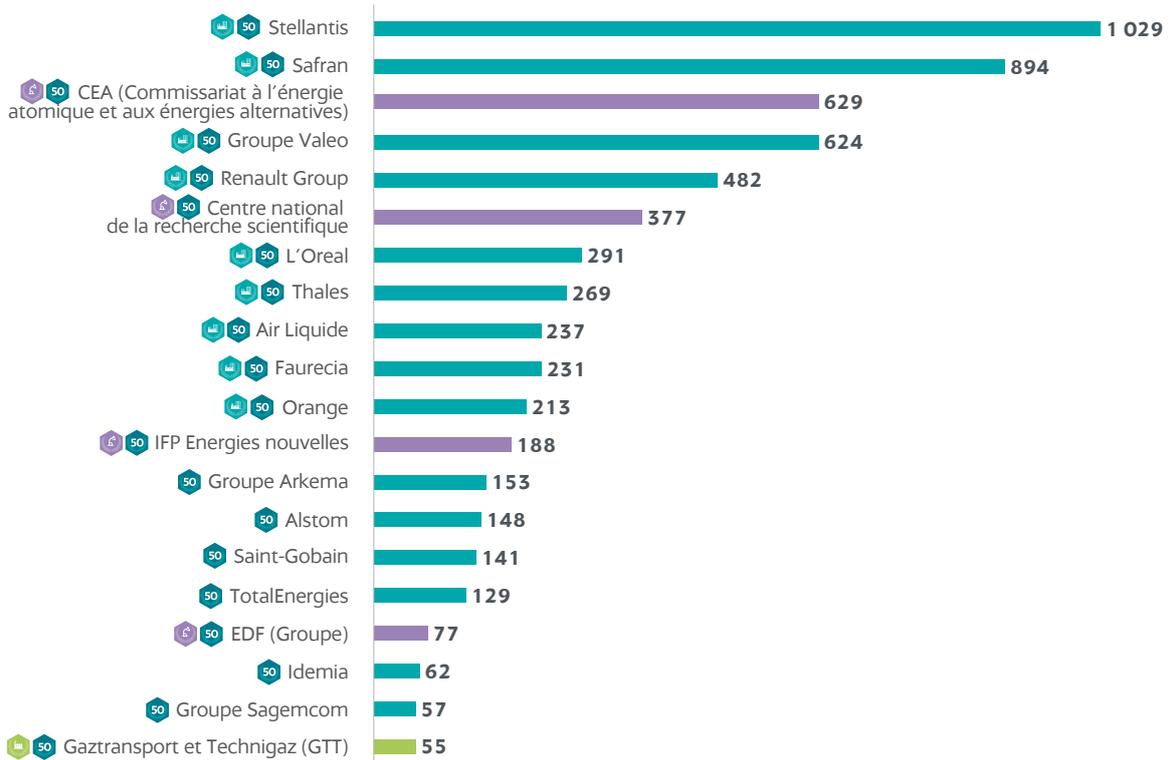
7 687

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 provenant de déposants français ayant une adresse en région Île-de-France

62,8 %

Part de la région Île-de-France dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 émanant des personnes morales françaises

ÎLE-DE-FRANCE : TOP 20 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021)



■ Grandes entreprises ■ ETI ■ Établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État

Top 50 Top PME Top Grandes entreprises Top Établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État

Note 1 : l'adresse française prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



En 2021, 7 687 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Île-de-France,

- dont 7 348 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2021 en région Île-de-France, soit 62,8 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises (ayant une adresse en France).

Le palmarès des déposants personnes morales à l'INPI en 2021 en région Île-de-France est très proche de celui de l'ensemble de la France. En effet les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 issues de déposants personnes morales de la région Île-de-France représentent 62,8 % de l'ensemble des demandes de brevets publiées des personnes morales françaises.



NORMANDIE

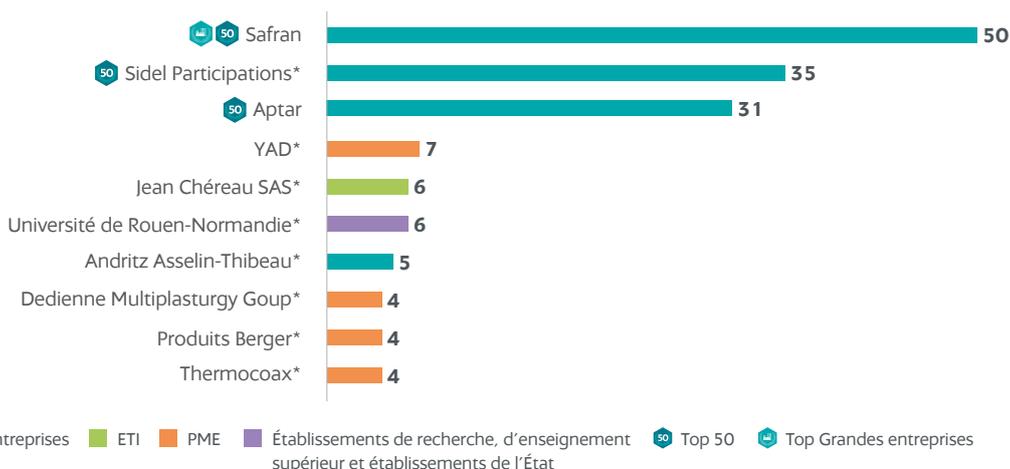
263

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 provenant de déposants français ayant une adresse en région Normandie

1,9 %

Part de la région Normandie dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 émanant des personnes morales françaises

NORMANDIE : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021)



Note 1 : l'adresse française prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



En 2021, 263 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Normandie,

- dont 226 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2021 en région Normandie, soit 1,9 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises (ayant une adresse en France).

Dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2021 en région Normandie, on note :

- les trois premières places occupées par des grandes entreprises : **Safran**, **Sidel Participations** et **Aptar** ;
- une autre grande entreprise, **Andritz Asselin-Thibeau** ;
- l'ETI **Jean Chéreau SAS**, spécialiste de la carrosserie frigorifique ;
- quatre PME : **YAD** dans le commerce de gros, **Dedienne Multiplasturgy Goup** spécialiste des plastiques, polymères à hautes performances et composites pour réaliser des pièces et des sous-ensembles, **Produits Berger** fabricant de savons, détergents et produits d'entretien et **Thermocoax** spécialisée dans le câblage et l'électronique pour le nucléaire et l'aéronautique et
- un établissement d'enseignement supérieur : l'**université de Rouen-Normandie**.



NOUVELLE-AQUITAINE

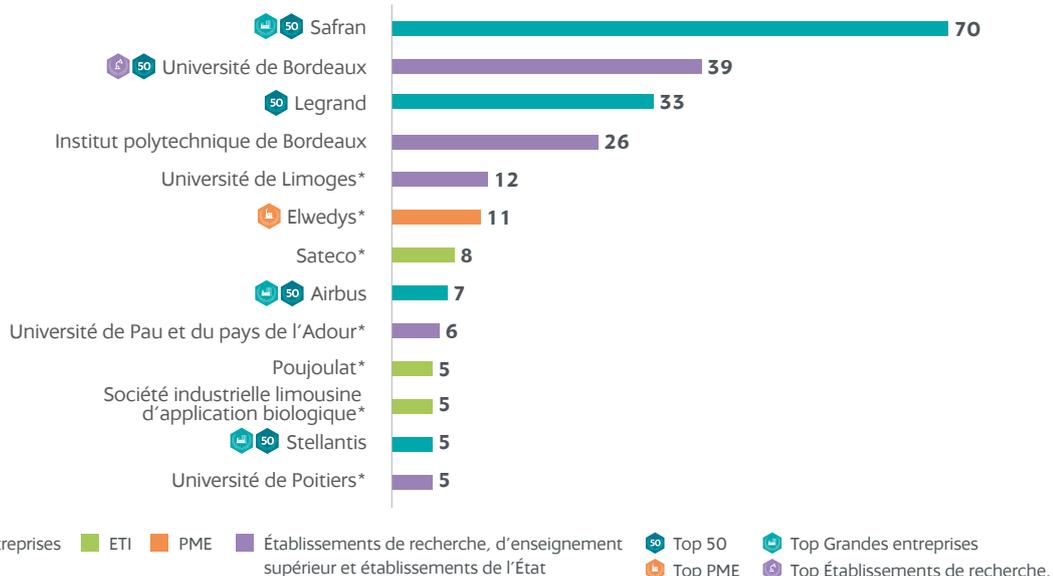
471

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 provenant de déposants français ayant une adresse en région Nouvelle-Aquitaine

3,2 %

Part de la région Nouvelle-Aquitaine dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 émanant des personnes morales françaises

NOUVELLE-AQUITAINE : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021)



Note 1 : l'adresse française prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



En 2021, 471 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Nouvelle-Aquitaine,

- dont 369 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2021 en région Nouvelle-Aquitaine, soit 3,2 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises (ayant une adresse en France).

Dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2021 en région Nouvelle-Aquitaine, on note :

- quatre grandes entreprises : **Safran**, **Legrand**, **Airbus** et **Stellantis** ;
- trois ETI : **Sateco** qui produit des équipements pour le BTP (coffrage verticaux et coffrage horizontaux), **Poujolat** spécialiste des systèmes d'évacuation de fumée métalliques (conduit de cheminée et sortie de toit) pour la maison individuelle, l'habitat collectif, l'industrie, le tertiaire et la production d'énergie et la **Société industrielle limousine d'application biologique** qui fait de la recherche et développement en biotechnologie ;
- la PME, **Elwedys** qui est dans le champ de la location-bail de propriété intellectuelle et
- cinq établissements d'enseignement supérieur : l'**université de Bordeaux**, l'**institut polytechnique de Bordeaux**, l'**université de Limoges**, l'**université de Pau et des pays de l'Adour** et l'**université de Poitiers**.



OCCITANIE

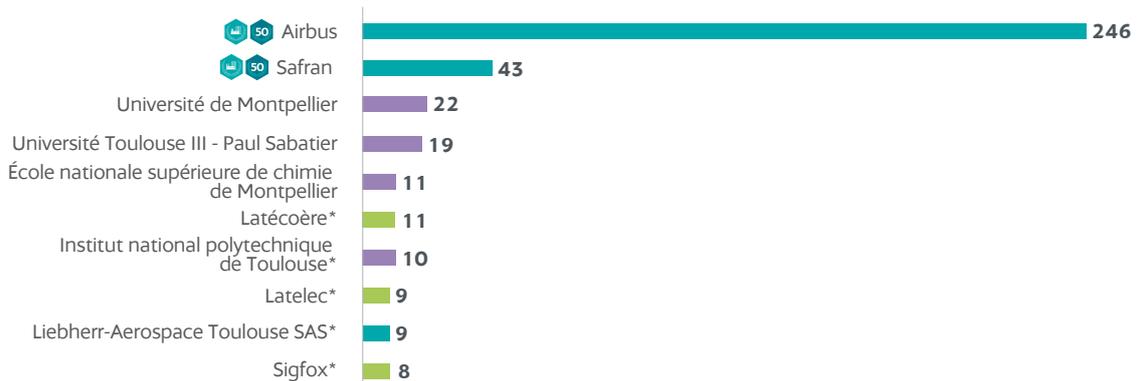
678

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 provenant de déposants français ayant une adresse en région Occitanie

4,8 %

Part de la région Occitanie dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 émanant des personnes morales françaises

OCCITANIE : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021)



■ Grandes entreprises ■ ETI ■ Établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État

Top 50 Top Grandes entreprises

Note 1 : l'adresse française prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



En 2021, 678 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Occitanie,

- dont 561 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2021 en région Occitanie, soit 4,8 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises (ayant une adresse en France).

Dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2021 en région Occitanie, on note :

- trois grandes entreprises : **Airbus**, **Safran** et **Liebherr-Aerospace Toulouse SAS** ;
- trois ETI : **Latécoère**, **Latelec**, toutes deux dans l'aéronautique et **Sigfox** qui est un opérateur télécom de l'Internet des objets;
- l'absence de PME et
- quatre établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État : **l'université de Montpellier**, **l'université Toulouse III - Paul Sabatier**, **l'école nationale supérieure de chimie de Montpellier** et **l'institut national polytechnique de Toulouse**.



PAYS DE LA LOIRE

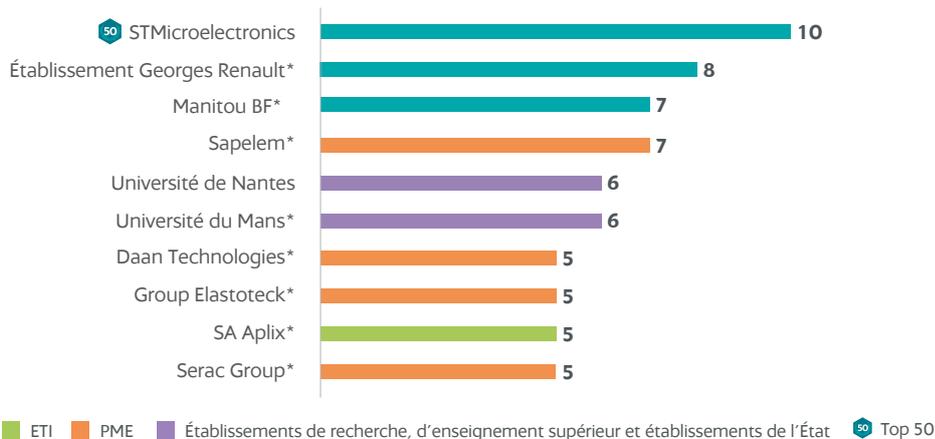
318

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 provenant de déposants français ayant une adresse en région Pays de la Loire

2,3 %

Part de la région Pays de la Loire dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 émanant des personnes morales françaises

PAYS DE LA LOIRE : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021)



Note 1 : l'adresse française prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



En 2021, 318 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Pays de la Loire,

- dont 265 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2021 en région Pays de la Loire, soit 2,3 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises (ayant une adresse en France).

Dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2021 en région Pays de la Loire, on note :

- les trois premières places occupées par des grandes entreprises : **STMicroelectronics**, **Établissement Georges Renault** et **Manitou BF** ;
- l'ETI, **SA Aplix** qui conçoit, produit et commercialise des systèmes innovants de fixations et fermeture auto-agrippantes à boucles et crochets ;
- quatre PME : **Sapelem** spécialisée dans les domaines de la robotique et les robots collaboratifs, **Daan Technologies** spécialisée dans la fabrication et la commercialisation d'appareils électroménagers, **Group Elastoteck** qui fabrique des tapis, couloirs de circulation et matelas pour vache et Serac Group spécialisée dans l'emballage et le conditionnement et
- deux établissements d'enseignement supérieur : **l'université de Nantes** et **l'université du Mans**.



PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

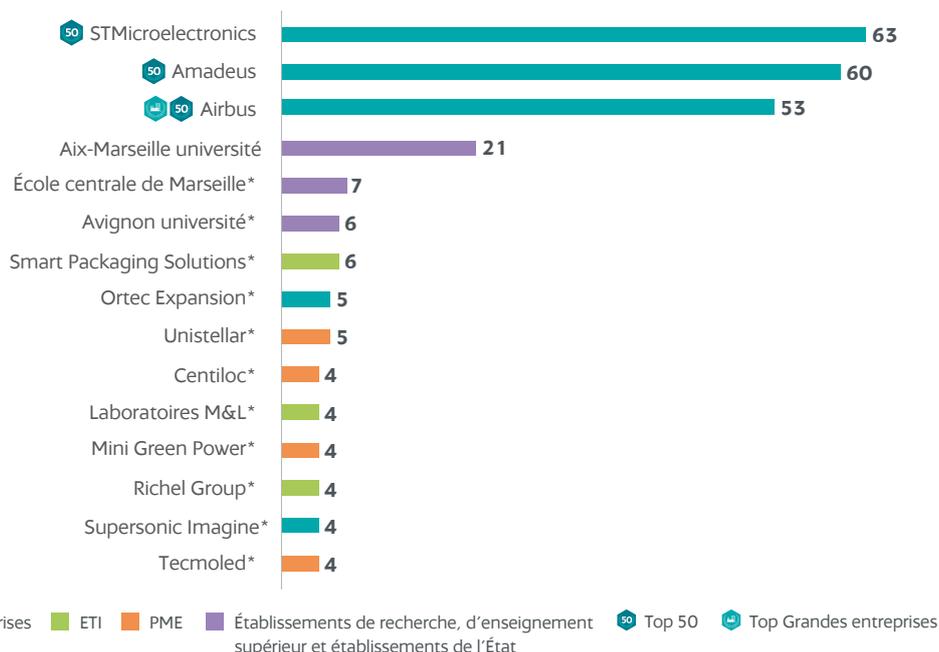
517

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 provenant de déposants français ayant une adresse en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

3,4 %

Part de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021 émanant des personnes morales françaises

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : TOP 15 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2021)



Note 1 : l'adresse française prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2022



En 2021, 517 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

- dont 403 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2021 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 3,4 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises (ayant une adresse en France).

Dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2021 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, on note :

- trois grandes entreprises en tête : **STMicroelectronics**, **Amadeus** et **Airbus** ;
- deux grandes entreprises supplémentaires : **Ortec Expansion** et **Supersonic Imagine** ;
- trois ETI : **Smart Packaging Solutions** spécialisée dans les emballages en carton compact et papier recyclé déjà présente

l'année dernière, **Laboratoires M&L** dans la fabrication de parfums et de produits pour la toilette également présente l'année dernière et **Richel Group** qui produit des serres plastiques, équipements de serres et abris modulables pour l'horticulture ainsi que les cultures maraîchères et fruitières ;

- quatre PME : **Unistellar** producteur de lunettes d'observation stellaires pour le grand public, **Centiloc** qui développe un circuit imprimé avec un impact réduit sur l'environnement, **Mini Green Power** spécialisée dans la conception, la fabrication et l'installation de mini centrales vertes destinées à valoriser les résidus végétaux ou résidus de bois en énergie et **Tecmoled** qui conçoit, développe et produit des dispositifs médicaux connectés sans fil pour la télésurveillance des paramètres physiologiques des bébés prématurés et des personnes âgées et
- trois établissements d'enseignement supérieur : **Aix-Marseille université**, **école centrale de Marseille** et **Avignon université**.



ADDENDUM

ACTIVITÉ DANS LE MONDE DES DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS

2020

**PALMARÈS INVENTION DANS LE MONDE
DES DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS EN 2020**

**PALMARÈS PROTECTION DANS LE MONDE
DES DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS EN 2020**

En complément du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2021, l'INPI établit deux palmarès sur l'activité dans le monde des déposants français de brevets en 2020²⁴ :

- le palmarès Invention dans le monde des déposants français de brevets²⁵ (palmarès des 50 premiers déposants français de demandes prioritaires²⁶ de brevets publiées en 2020 dans les huit principaux offices de propriété industrielle) et
- le palmarès Protection dans le monde des déposants français de brevets (palmarès des 50 premiers déposants français de demandes de brevets publiées en 2020 dans le monde, que celles-ci soient prioritaires ou non).

Ces deux palmarès permettent de présenter les entreprises françaises et les établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État qui déposent leurs brevets dans des offices étrangers.

PALMARÈS INVENTION DANS LE MONDE DES DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS EN 2020

L'objectif du palmarès Invention dans le monde des déposants français de brevets est de mettre en lumière les « inventions » des entreprises françaises et des établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État d'après les demandes de brevets prioritaires²⁷. La notion de demandes de brevets prioritaires prise en compte inclut les demandes de brevets prioritaires publiées ainsi que les demandes sous priorité publiées à la condition que la demande prioritaire ne soit pas publiée. Ceci permet de comptabiliser une seule fois une même « invention ».

L'INPI publie ce palmarès Invention dans le monde des déposants français de brevets depuis 2010²⁸, cette partie expose le palmarès 2020.

Pour établir ce palmarès, sont comptabilisées pour chaque déposant français les demandes de brevets prioritaires publiées ou les demandes sous priorité publiées à la condition que la demande prioritaire ne soit pas publiée, dans les huit offices de propriété industrielle suivants : INPI, OMPI, OEB, CNIPA (Chine), DPMA (Allemagne), JPO (Japon), KIPO (république de Corée) et USPTO (États-Unis d'Amérique). Ces huit offices de propriété industrielle couvrent la quasi-totalité des demandes de brevets prioritaires des déposants français.

Les résultats sont consolidés par groupe sur déclaration des déposants et/ou harmonisés en utilisant les noms harmonisés de la base de données PATSTAT de l'OEB²⁹.

En 2020, la répartition dans les huit offices de propriété industrielle des demandes de brevets prioritaires³⁰ publiées des déposants français est la suivante :

- INPI : 58,1 % des demandes de brevets prioritaires publiées des déposants français (en baisse de 2,2 points de pourcentage par rapport à 2019) ;
- OMPI : 11,6 % ;
- OEB : 8,9 % ;
- USPTO (États-Unis d'Amérique) : 7,6 % ;
- DPMA (Allemagne) : 5,0 % ;
- CNIPA (Chine) : 4,7 % ;
- JPO (Japon) : 3,1 % (en augmentation de 1,3 point de pourcentage) et
- KIPO (république de Corée) : 0,9 %.

²⁴ Au premier trimestre 2022, l'année complète la plus récente disponible dans la base de données PATSTAT de l'OEB est 2020.

²⁵ L'INPI a publié ce palmarès Invention des déposants français de brevets dans le monde depuis 2010. Accédez à la version de 2016 qui est la plus ancienne disponible : <https://www.inpi.fr/fr/le-palmares-deposants-brevets-2017> Et accédez à la version de 2019 qui est la dernière version disponible : https://www.inpi.fr/sites/default/files/inpi_statistiques_palmares_inpi_2020_0.pdf

²⁶ Sans priorité ou avec une priorité non publiée.

²⁷ Une demande de brevet prioritaire est une demande de brevet sans priorité.

²⁸ Accédez à la version de 2016 qui est la plus ancienne disponible : <https://www.inpi.fr/fr/le-palmares-deposants-brevets-2017> Et accédez à la version de 2019 qui est la dernière version disponible : https://www.inpi.fr/sites/default/files/inpi_statistiques_palmares_inpi_2020_0.pdf

²⁹ PATSTAT est une base de données de l'OEB qui contient des données brevets bibliographiques et relatives aux événements juridiques, provenant de grands pays industriels et développés. Ces données sont extraites des bases de données de l'OEB et sont fournies en tant que données de masse pour les outils statistiques. Pour plus d'information voir : https://www.epo.org/searching-for-patents/business/patstat_fr.html

³⁰ Sans priorité ou avec une priorité non publiée.

ADDENDUM TABLEAU 1 – PALMARÈS INVENTION DANS LE MONDE DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS
**FRANÇAIS DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PRIORITAIRES¹ PUBLIÉES AUPRÈS DES HUIT
 PRINCIPAUX OFFICES² DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE DONT L'INPI EN 2020**

Rang 2019	Rang 2020	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES EN 2020	DONT ISSUS DE L'INPI (%)
1	1	Groupe Valeo	1 777	45,9%
2	2	Groupe PSA ³	1 717	70,5%
3	3	Safran	1 288	85,0%
6	4	Renault Group	965	50,1%
4	5	Airbus	828	37,2%
7	6	Centre national de la recherche scientifique	701	54,2%
5	7	CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	687	93,7%
9	8	Saint-Gobain	568	25,2%
8	9	L'Oréal	556	38,7%
12	10	Faurecia	534	38,6%
10	11	Michelin	413	52,5%
13	12	Groupe Seb	410	33,4%
11	13	Thales	396	63,4%
14	14	Total	382	27,7%
17	15	INSERM	337	6,5%
15	16	Air Liquide	332	43,7%
18	17	Schneider Electric	307	21,8%
16	18	Groupe Sanofi	271	0,0%
19	19	Groupe Arkema	254	59,4%
20	20	Orange	230	93,0%
21	21	EssilorLuxottica	218	0,9%
23	22	IFP Energies nouvelles	203	97,0%
35	23	Interdigital CE Intermediate	202	0,0%
27	24	Services pétroliers Schlumberger*	158	0,0%
26	25	Alstom	156	73,7%
30	26	Sorbonne université	136	22,8%
25	27	Groupe Atos	128	52,3%
29	28	Idemia	116	79,3%
24	29	Compagnie Plastic Omnium	115	68,7%
33	29	Université de Paris	115	9,6%
28	31	EDF (Groupe)	114	57,9%
31	32	Assistance publique - Hôpitaux de Paris	101	7,9%
37	33	Legrand	85	21,2%
45	34	Dassault Systèmes	77	0,0%
34	35	Université de Bordeaux	69	65,2%
32	36	Aix-Marseille université	66	33,3%

■ Grandes entreprises ■ ETI ■ Établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État

Suite en page suivante

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du titulaire non consolidées (Cf. Méthodologie).

¹ Sans priorité ou avec une priorité non publiée.

² INPI, OMPI, OEB, CNIPA (Chine), DPMA (Allemagne), JPO (Japon), KIPO (République de Corée) et USPTO (États-Unis d'Amérique).

³ Consolidé incluant Faurecia.

NC : non classé.

SOURCE PATSTAT PRINTEMPS 2021 ET TRAITEMENTS INPI 2022



ADDENDUM TABLEAU 1 – PALMARÈS INVENTION DANS LE MONDE DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS
**FRANÇAIS DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PRIORITAIRES¹ PUBLIÉES AUPRÈS DES HUIT
 PRINCIPAUX OFFICES² DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE DONT L'INPI EN 2020 (SUITE)**

Rang 2019	Rang 2020	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES EN 2020	DONT ISSUS DE L'INPI (%)
NC	37	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	64	65,6%
47	38	Université de Montpellier	62	22,6%
36	39	Université Claude Bernard Lyon 1	59	62,7%
38	40	Gaztransport et Technigaz (GTT)	58	98,3%
NC	41	Université Paris-Saclay*	57	47,4%
NC	42	Naval Group	55	100,0%
39	43	Nexans	54	38,9%
NC	44	Soletanche Freyssinet - Vinci Construction	53	60,4%
40	45	Roquette Frères	52	71,2%
NC	45	Université Grenoble Alpes	52	76,9%
40	47	Groupe Sagemcom	45	100,0%
NC	48	Institut polytechnique de Bordeaux	43	76,7%
48	49	ARaymond	42	42,9%
40	49	Groupe Somfy	42	92,9%
48	49	Université Toulouse III - Paul Sabatier	42	35,7%

■ Grandes entreprises ■ ETI ■ Établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du titulaire non consolidées (Cf. Méthodologie).

¹ Sans priorité ou avec une priorité non publiée.

² INPI, OMP, OEB, CNIPA (Chine), DPMA (Allemagne), JPO (Japon), KIPO (République de Corée) et USPTO (États-Unis d'Amérique).

³ Consolidé incluant Faurecia.

NC : non classé.

SOURCE PATSTAT PRINTEMPS 2021 ET TRAITEMENTS INPI 2022



En 2020, les trois premières places du palmarès Invention dans le monde des principaux déposants français de brevets sont inchangées par rapport à 2019. Les trois premiers du palmarès demeurent au-dessus de la barre des 1 000 demandes de brevets prioritaires publiées en une année sur les huit principaux offices de propriété industrielle.

Le **Groupe Valeo** reste au 1^{er} rang avec 1 777 demandes de brevets prioritaires publiées en 2020 (1 913 demandes en 2019). Le **Groupe PSA** reste au 2^e rang en continuant son augmentation de demandes prioritaires publiées qui passe de 1 474 en 2019 à 1 717 demandes prioritaires publiées en 2020. Le 3^e rang continue d'être occupé par **Safran** qui poursuit son augmentation de demandes prioritaires publiées avec 1 288 demandes prioritaires publiées (1 075 demandes prioritaires publiées en 2019). Le **Groupe Renault** monte au 4^e rang avec 965 demandes prioritaires publiées en 2020 (669 demandes prioritaires publiées en 2019). **Airbus** descend au 5^e rang avec 828 demandes prioritaires publiées en 2020 (853 demandes prioritaires publiées en 2019).

En 2020, deux ETI³¹ restent parmi les 50 premiers déposants français de brevets au palmarès Invention dans le monde : **Interdigital CE Intermediate** au 23^e rang avec 202 demandes de brevets prioritaires publiées en 2020 (65 demandes de brevets prioritaires publiées en 2019) et **Gaztransport et Technigaz (GTT)** au 40^e rang (58 demandes de brevets prioritaires publiées en 2020 et 56 en 2019).

Aucune PME³² n'est présente dans le palmarès Invention dans le monde des 50 premiers déposants français de brevets dans les huit principaux offices de propriété industrielle en 2020.

31 Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

32 La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

Dix-huit établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État³³ sont présents parmi les 50 premiers déposants français de demandes de brevets prioritaires publiées en 2020 auprès des huit principaux offices de propriété industrielle.

Le **Centre national de la recherche scientifique** au 6^e rang avec 701 demandes prioritaires publiées monte d'une place. Le **CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)** au 7^e rang perd deux places (687 demandes de brevets prioritaires publiées en 2020 auprès des huit principaux offices de propriété industrielle).

L'**INSERM** au 15^e rang avec 337 demandes prioritaires publiées gagne deux places en 2020. L'**IFP Energies nouvelles** est au 22^e rang (203 demandes prioritaires publiées). **EDF (Groupe)** au 31^e rang avec 114 demandes prioritaires publiées perd trois places. **Assistance publique - Hôpitaux de Paris** est au 32^e rang avec 101 demandes prioritaires publiées en 2020. Et l'**Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement**

entre dans le palmarès Invention dans le monde des 50 premiers déposants français de brevets dans les huit principaux offices de propriété industrielle au 37^e rang avec 64 demandes prioritaires publiées en 2020.

Neuf universités sont présentes dans le palmarès Invention dans le monde des 50 premiers déposants français de brevets dans les huit principaux offices de propriété industrielle en 2020 : **Sorbonne université, université de Paris, université de Bordeaux, Aix-Marseille université, université de Montpellier, université Claude Bernard Lyon 1, Université Paris Saclay, Université Grenoble Alpes et université Toulouse III - Paul Sabatier**. Ces neuf universités se situent entre le 26^e et le 49^e rang.

L'**Institut polytechnique de Bordeaux** entre dans le palmarès Invention dans le monde des 50 premiers déposants français de brevets dans les huit principaux offices de propriété industrielle au 48^e rang avec 43 demandes prioritaires publiées en 2020.

³³ Les établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État comprennent, selon la nomenclature du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).

PALMARÈS PROTECTION DANS LE MONDE DES DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS EN 2020

L'objectif du palmarès Protection dans le monde des déposants français de brevets est de traduire au mieux la protection totale des entreprises françaises et des établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État en matière de demandes de brevets publiées, afin d'appréhender la protection des marchés potentiels de ces entreprises.

Pour effectuer ce palmarès, ce qui est comptabilisé par déposant français est l'ensemble de toutes les demandes de brevets publiées, que celles-ci soient prioritaires ou qu'elles soient une extension d'une demande prioritaire, dans tous les offices de propriété industrielle disponibles dans la base PATSTAT de l'OEB³⁴.

La disponibilité et la qualité des données dans la base PATSTAT de l'OEB définit la liste des offices de propriété industrielle retenus. Aussi est-elle amenée à évoluer d'année en année³⁵, l'objectif étant d'obtenir une couverture la plus large possible de toutes les demandes de brevets publiées, que celles-ci soient prioritaires ou non.

Cette partie expose le palmarès Protection dans le monde des déposants français de brevets en 2020³⁶.

En 2020, les déposants français se protègent principalement auprès des offices de propriété industrielle suivants :

- INPI : 24,0 % de leurs demandes de brevets publiées dans les offices de propriété industrielle retenus ;
- OEB : 19,6 % ;
- USPTO (États-Unis d'Amérique) : 16,9 % ;
- OMPI : 16,1 % ;
- CNIPA (Chine) : 8,0 % ;
- KIPO (République de Corée) : 3,3 % ;
- INPI (Brésil) : 3,0 % ;
- DPMA (Allemagne) : 2,0 % ;
- JPO (Japon) : 1,9 % et
- IP Australia (Australie) : 1,4 %.

Ainsi les déposants français se protègent-ils principalement en 2020 sur le marché européen (soit 46,7 % de leurs demandes de brevets publiées), nord-américain (17,6 %, en baisse de 2,7 points de pourcentage par rapport à 2019), asiatique (14,4 %, en augmentation de 1,3 points de pourcentage par rapport à 2019) et sud-américain (3,5 %).

34 PATSTAT est une base de données de l'OEB qui contient des données brevets bibliographiques et relatives aux événements juridiques, provenant de grands pays industriels et développés. Ces données sont extraites des bases de données de l'OEB et sont fournies en tant que données de masse pour les outils statistiques. Pour plus d'information voir : https://www.epo.org/searching-for-patents/business/patstat_fr.html.

35 Les 55 offices de propriété industrielle disponibles en 2020 sont : l'Office européen des brevets (OEB) ; l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et les offices des pays suivants : Allemagne ; Argentine ; Australie ; Autriche ; Brésil ; Canada ; Chili ; Chine ; Colombie ; Costa Rica ; Croatie ; Cuba ; Danemark ; Équateur ; Espagne ; Estonie ; États-Unis d'Amérique ; Finlande ; France ; Géorgie ; Grèce ; Hongrie ; Irlande ; Islande ; Israël ; Italie ; Japon ; Lettonie ; Lituanie ; Luxembourg ; Maroc ; Mexique ; Norvège ; Nouvelle-Zélande ; Pays-Bas ; Pérou ; Philippines ; Pologne ; Portugal ; Province chinoise de Taiwan ; République de Corée ; République de Moldova ; Roumanie ; Royaume-Uni ; Serbie ; Singapour ; Slovaquie ; Slovénie ; Suède ; Suisse ; Tchèque ; Tunisie ; Uruguay.

Sept offices présents en 2019 ne le sont plus en 2020 : Organisation eurasienne des brevets (OEAB) ; El Salvador ; Fédération de Russie ; Guatemala ; Hong Kong, Chine ; République dominicaine ; Turquie.

Trois offices sont présents en 2020 et ne le sont pas en 2019 : Équateur ; Géorgie ; Norvège.

36 Accédez à la version de 2019 : https://www.inpi.fr/sites/default/files/inpi_statistiques_palmares_inpi_2020_0.pdf

**ADDENDUM TABLEAU 2 – PALMARÈS PROTECTION DANS LE MONDE
DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES
AUPRÈS DES OFFICES¹ DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE DONT L'INPI EN 2020**

Rang 2019	Rang 2020	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES EN 2020	DONT ISSUS DE L'INPI (%)
1	1	Groupe Valeo	3 536	23,2%
2	2	Safran	3 449	32,0%
4	3	Groupe PSA ²	2 999	41,3%
5	4	Centre national de la recherche scientifique	2 370	16,2%
3	5	Airbus	2 355	14,1%
6	6	CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	2 174	29,7%
7	7	Saint-Gobain	1 781	8,0%
13	8	Renault Group	1 532	31,5%
8	9	L'Oréal	1 448	14,8%
10	10	Thales	1 405	17,9%
11	11	Michelin	1 399	20,4%
12	12	Groupe Arkema	1 314	11,8%
9	13	Groupe Sanofi	1 310	0,0%
20	14	Faurecia	1 119	20,9%
15	15	INSERM	1 071	2,1%
16	16	Air Liquide	975	14,9%
14	17	Total	963	11,7%
18	18	Groupe Seb	817	16,9%
17	19	IFP Energies nouvelles	727	27,2%
21	20	Orange	720	29,9%
19	21	Schneider Electric	706	9,5%
22	22	EssilorLuxottica	628	0,3%
32	23	Interdigital CE Intermediate	540	0,0%
26	24	Sorbonne université	434	7,1%
23	25	Alstom	384	29,9%
28	26	EDF (Groupe)	337	19,9%
25	27	Compagnie Plastic Omnium	336	24,4%
30	28	Université de Paris	313	3,5%
31	29	Assistance publique - Hôpitaux de Paris	311	2,6%
38	30	Groupe Sagemcom	306	15,0%
29	31	Idemia	304	30,6%
24	32	Groupe Atos	303	24,1%
40	33	Gaztransport et Technigaz (GTT)	267	21,7%
33	34	Services pétroliers Schlumberger*	253	0,0%

■ Grandes entreprises ■ ETI ■ Établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État

Suite en page suivante

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du titulaire non consolidées (Cf. Méthodologie).

¹ Les 55 offices disponibles sont : l'Office européen des brevets (OEB) ; l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et les offices des pays suivants : Allemagne ; Argentine ; Australie ; Autriche ; Brésil ; Canada ; Chili ; Chine ; Colombie ; Costa Rica ; Croatie ; Cuba ; Danemark ; Équateur ; Espagne ; Estonie ; États-Unis d'Amérique ; Finlande ; France ; Géorgie ; Grèce ; Hongrie ; Irlande ; Islande ; Israël ; Italie ; Japon ; Lettonie ; Lituanie ; Luxembourg ; Maroc ; Mexique ; Norvège ; Nouvelle-Zélande ; Pays-Bas ; Pérou ; Philippines ; Pologne ; Portugal ; Province chinoise de Taiwan ; République de Corée ; République de Moldova ; Roumanie ; Royaume-Uni ; Serbie ; Singapour ; Slovaquie ; Slovénie ; Suède ; Suisse ; Tchèque ; Tunisie ; Uruguay.

² Consolidé incluant Faurecia.

NC : non classé.

SOURCE PATSTAT PRINTEMPS 2021 ET TRAITEMENTS INPI 2022



**ADDENDUM TABLEAU 2 – PALMARÈS PROTECTION DANS LE MONDE
DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES
AUPRÈS DES OFFICES¹ DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE DONT L'INPI EN 2020 (SUITE)**

Rang 2019	Rang 2020	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES EN 2020	DONT ISSUS DE L'INPI (%)
35	35	Université de Bordeaux	242	18,6%
35	36	Roquette Frères	232	15,9%
37	37	Groupe Soitec	215	14,0%
NC	37	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	215	19,5%
44	39	Dassault Systèmes	192	0,0%
34	40	Université Claude Bernard Lyon 1	190	20,0%
41	41	Université de Montpellier	189	7,4%
39	42	Aix-Marseille université	188	13,3%
46	43	Legrand	174	10,3%
50	44	Université Paris-Saclay*	167	16,2%
48	45	Université Grenoble Alpes	161	24,8%
NC	46	Soletanche Freyssinet - Vinci Construction	156	20,5%
45	47	Nexans	145	14,5%
NC	48	Groupe Somfy	136	28,7%
NC	48	Naval Group	136	41,2%
NC	50	EXEL Industries	128	22,7%

■ Grandes entreprises ■ ETI ■ Établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du titulaire non consolidées (Cf. Méthodologie).

¹ Les 55 offices disponibles sont : l'Office européen des brevets (OEB) ; l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et les offices des pays suivants : Allemagne ; Argentine ; Australie ; Autriche ; Brésil ; Canada ; Chili ; Chine ; Colombie ; Costa Rica ; Croatie ; Cuba ; Danemark ; Équateur ; Espagne ; Estonie ; États-Unis d'Amérique ; Finlande ; France ; Géorgie ; Grèce ; Hongrie ; Irlande ; Islande ; Israël ; Italie ; Japon ; Lettonie ; Lituanie ; Luxembourg ; Maroc ; Mexique ; Norvège ; Nouvelle-Zélande ; Pays-Bas ; Pérou ; Philippines ; Pologne ; Portugal ; Province chinoise de Taiwan ; République de Corée ; République de Moldova ; Roumanie ; Royaume-Uni ; Serbie ; Singapour ; Slovaquie ; Slovénie ; Suède ; Suisse ; Tchéquie ; Tunisie ; Uruguay.

² Consolidé incluant Faurecia.

NC : non classé.

SOURCE PATSTAT PRINTEMPS 2021 ET TRAITEMENTS INPI 2022



En 2020, les deux premières places du palmarès Protection dans le monde des principaux déposants français de brevets restent inchangées. Les deux premiers du palmarès demeurent au-dessus de la barre des 3 000 demandes de brevets publiées en une année dans le monde.

Le **Groupe Valeo** reste au 1^{er} rang avec 3 536 demandes de brevets publiées en 2020 (3 970 demandes publiées en 2019). **Safran** conserve le 2^e rang, passant de 3 032 demandes publiées en 2019 à 3 449 demandes publiées en 2020. Le **Groupe PSA** monte au 3^e rang avec 2 999 demandes publiées en 2020 (2 440 demandes publiées en 2019). Le **Centre national de la recherche scientifique** monte au 4^e rang avec 2 370 demandes publiées en 2020 (2 380 demandes publiées en 2019). **Airbus** descend au 5^e rang avec 2 355 demandes publiées en 2020 (2 514 demandes publiées en 2019).

En 2020, quatre ETI³⁷ figurent parmi les 50 premiers déposants français de brevets au palmarès Protection dans le monde des déposants français de brevets : **Interdigital CE Intermediate** monte au 23^e rang (540 demandes de brevets publiées), **Gaztransport et Technigaz (GTT)** monte au 33^e rang (267 demandes de brevets publiées) et le **Groupe Soitec** reste au 37^e rang (215 demandes publiées) et **EXEL Industries** qui entre dans le classement au 50^e rang (128 demandes de brevets publiées).

Aucune PME³⁸ n'est présente dans le palmarès Protection dans le monde des 50 premiers déposants français de brevets en 2020.

37 Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

38 La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

Seize établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État³⁹ sont présents parmi les 50 premiers déposants français de demandes de brevets publiées en 2020 dans le monde.

En 2020, le **Centre national de la recherche scientifique** monte au 4^e rang avec 2 370 demandes de brevets publiées et le **CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)** reste au 6^e rang avec 2 174 demandes publiées. L'**INSERM** reste au 15^e rang et l'**IFP Energies nouvelles** descend au 19^e rang. **EDF (Groupe)** au 26^e rang avec 337 demandes publiées et **Assistance publique - Hôpitaux de Paris** au 29^e rang avec 311 demandes publiées

gagnent tous les deux deux places. L'**Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement** entre dans le palmarès au 37^e rang avec 215 demandes publiées en 2020 et **Naval Group** entre au 48^e rang avec 136 demandes publiées.

Huit universités sont présentes dans ce palmarès Protection dans le monde des 50 premiers déposants français de brevets en 2020 : **Sorbonne université, université de Paris, université de Bordeaux, université Claude Bernard Lyon 1, université de Montpellier, Aix-Marseille université, université Paris-Saclay et université Grenoble Alpes.**

³⁹ Les établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État comprennent, selon la nomenclature du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).



MÉTHODOLOGIE

PROCÉDURES

Le palmarès national publié par l'INPI enregistre uniquement les demandes de brevets déposées à l'INPI. Il s'agit donc de demandes par la voie nationale : la majorité est constituée par des premiers dépôts mais certains dépôts sont des demandes sous priorité étrangère.

En revanche, dans ce palmarès national, les demandes européennes et les demandes PCT visant une protection sur le territoire français ne sont pas prises en compte.

DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI

Le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI porte sur le nombre de demandes de brevets publiées pendant l'année de référence y compris les certificats d'utilité⁴⁰. S'agissant de demandes publiées en 2021, il s'agit de demandes déposées entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2020.

ÉVOLUTIONS

Les évolutions dans ce type de palmarès sont à appréhender avec beaucoup de précautions. Des changements de gestion des titres de propriété industrielle peuvent entraîner de fortes hausses ou baisses du nombre de demandes de brevets publiées sur une année, auprès d'un office, sans qu'il y ait pour autant une modification importante de la politique d'innovation.

CONSOLIDATION ET HARMONISATION

L'INPI consolide par groupes : il prend contact avec les principaux déposants et procède à l'agrégation des différentes entités sur la base des déclarations des déposants.

En l'absence d'informations sur la consolidation, l'INPI procède à une harmonisation du nom du déposant, c'est à dire à une agrégation des entités au nom identique ou quasi-identique (tiret, accentuation...).

ADRESSE DU DÉPOSANT

L'adresse du déposant est celle mentionnée dans la rubrique « Déposant » de la demande de brevet publiée. Ainsi, certains déposants implantés dans différentes collectivités territoriales peuvent faire le choix de centraliser ces contacts sur un lieu unique ou d'assurer une proximité entre les inventeurs et les déposants. Compte-tenu de l'objet du palmarès des déposants, c'est cette adresse et non celle de l'inventeur qui est considérée.

PERSONNE MORALE FRANÇAISE

Les bases de données sur les brevets permettent de repérer la nature morale ou physique du déposant. Les personnes morales françaises comprennent les entreprises françaises (PME, ETI et grandes entreprises) mais aussi les établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État. Les populations des PME et ETI (définition de la Loi de modernisation de l'économie de 2008) déposant des brevets en France ne sont pas facile à appréhender en termes statistiques, car elles sont difficiles à repérer de manière systématique dans les bases de données en propriété industrielle.

⁴⁰ Voir : <https://www.inpi.fr/fr/comprendre-la-propriete-intellectuelle/le-brevet/cas-particulier-le-certificat>

PME

La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

ETI

Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

GRANDE ENTREPRISE

Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir *supra*.

ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT

Les établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État comprennent, selon la nomenclature du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) :

- les collectivités territoriales,
- les établissements d'enseignement supérieur public,
- les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC),
- les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST),
- les entreprises contrôlées ou filiales de l'État,
- les autres services ministériels ou déconcentrés,
- les organismes internationaux,
- les structures de valorisation,
- les établissements d'enseignement supérieur privé et
- les institutions sans but lucratif (ISBL).

DOMAINES TECHNOLOGIQUES

En fonction des codes de la Classification internationale des brevets (CIB) attribués au cours de la procédure, les demandes de brevets publiées sont rassemblées en 5 domaines technologiques (électrotechnique, instruments, chimie, mécanique et autres domaines) et 35 sous-domaines technologiques selon la table de concordance CIB - technologie publiée par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) : cette table établit un lien entre les symboles de classement de la Classification internationale des brevets (CIB) et les domaines technologiques (dernière mise à jour : septembre 2021)⁴¹. Chaque demande de brevet publiée peut avoir un ou plusieurs codes CIB, et appartenir à un ou plusieurs domaines technologiques. Le principe de comptage utilisé est le compte fractionnaire.

PRINCIPE DE COMPTAGE : COMPTE DE PRÉSENCE ET COMPTE FRACTIONNAIRE

Le compte de présence est une méthode par décompte entier. Dès que l'acteur (par exemple, PME, ETI) est présent dans une demande de brevet, il est crédité d'une participation unitaire. C'est une logique de participation.

Le compte fractionnaire se situe dans le contexte d'une logique de contribution où les contributions de chaque acteur (par exemple, PME, ETI) à chaque demande de brevet sont fractionnées pour obtenir des sommes égales à 100 % sur l'ensemble des acteurs.

⁴¹ http://www.wipo.int/ipstats/fr/statistics/technology_concordance.html

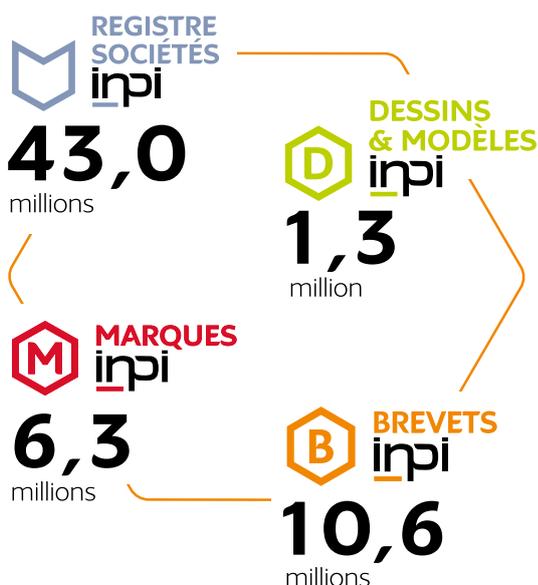


LE PORTAIL DES DONNÉES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET DU REGISTRE NATIONAL DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS (RNCS) EN ACCÈS LIBRE

Pour faire un état des lieux des marques déposées en France, consulter les brevets proches de votre domaine d'innovation, retrouver les données de vos clients, partenaires ou fournisseurs, explorer la base de dessins et modèles, découvrir les statistiques réalisées par l'INPI : DATA INPI est votre point d'entrée centralisé vers l'ensemble des données de l'INPI.

UN ACCÈS UNIQUE À 61,2 MILLIONS DE DONNÉES

Sur data.inpi.fr, en une recherche simple, fluide et rapide, accédez gratuitement à toutes les données de propriété industrielle et entreprises au sein d'un seul et même portail.



LES AVANTAGES

DATA INPI est un outil au service de la compétitivité des entreprises avec :

- Toutes les données en accès libre sur ordinateur, mobile et tablette
- Un moteur de recherche multicritères et multi bases
- Une interface ergonomique
- Des API pour les données issues du RNCS
- Les publications et statistiques de l'INPI
- Des contenus pratiques (lexique, tutoriel, référentiel PI) pour guider l'utilisateur
- Un portail évolutif avec des nouvelles fonctionnalités et mises à jour constantes pour améliorer l'expérience utilisateur et faciliter la consultation des données.

LES DONNÉES DISPONIBLES SUR DATA INPI

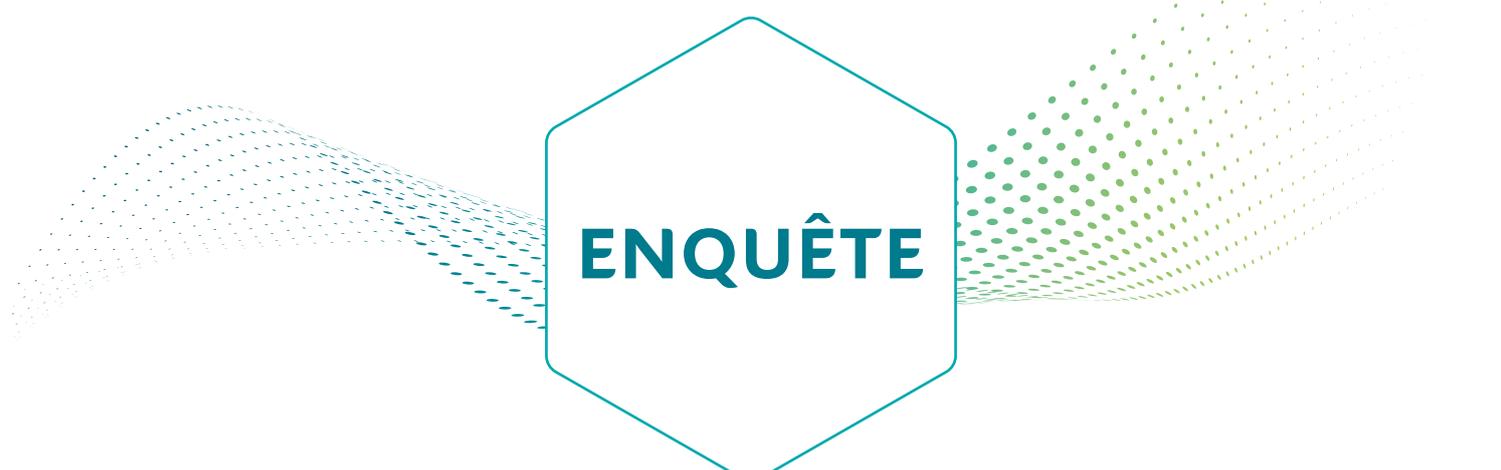
Ce service rassemble les données d'identité légale de 6,5 millions d'entreprises françaises issues du RNCS et celles des registres de PI (brevets, marques, dessins et modèles). Quelles sont-elles ?

- Les données d'identité légale des sociétés immatriculées en France et l'ensemble des informations publiques relatives aux bénéficiaires effectifs
- Les comptes annuels non confidentiels déposés depuis le 1^{er} janvier 2017 ainsi que les actes et statuts depuis 1993
- Les données sur les marques françaises de l'Union européenne et internationales avec les images des logos ou les fichiers son ou vidéo associés aux marques sonores ou multimedia
- Les données bibliographiques et de statut légal sur les brevets français et certificats complémentaires de protection les brevets européens les demandes de brevets internationaux
- Les données sur les dessins et modèles français et les dessins et modèles internationaux avec les images des reproductions associées.

LA POSSIBILITÉ D'EXTRAIRE ET RÉUTILISER DES DONNÉES EN OPEN DATA

Pour permettre d'extraire massivement ou de manière plus ciblée des données brutes, l'INPI met aussi à disposition des API, sous réserve de l'acceptation d'une licence et d'une authentification. Ces outils ont vocation à simplifier l'accès aux données, leur téléchargement et leur réutilisation par les licenciés pour leur activité ou la création de nouveaux produits et services.

Autant de données accessibles en quelques clics, rendez-vous sur : data.inpi.fr



ENQUÊTE

VOTRE AVIS SUR CETTE ÉTUDE NOUS INTÉRESSE !

Vous êtes lecteur du Palmarès, vous utilisez ses données statistiques ?

Nous vous invitons à répondre à un court questionnaire afin de mieux connaître vos besoins et vos usages et être au plus près de vos attentes.

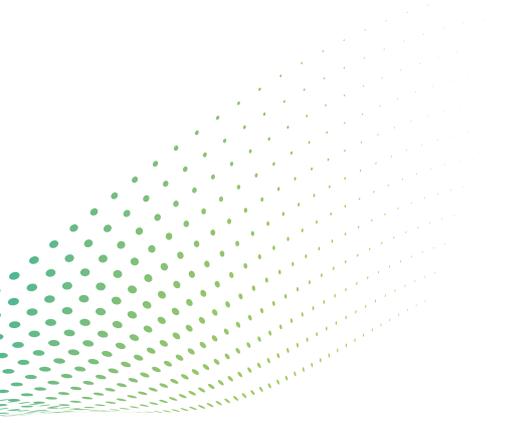
En partageant votre expérience, vous nous donnez les moyens d'améliorer la pertinence du contenu de nos études.

Le questionnaire est anonyme. L'INPI ne récolte aucune donnée personnelle.

L'équipe DATA INPI vous remercie pour votre participation !

Accédez
au questionnaire





À PROPOS DE L'INPI



Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'Institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et

à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 61,2 millions de données ouvertes, libres et réutilisables. L'INPI est désormais l'opérateur du guichet pour les formalités des entreprises (créations, modifications, cessations). Enfin, l'INPI est en charge de l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles.

inpi.fr – data.inpi.fr – formalites.entreprises.gouv.fr



www.inpi.fr



statsdatapi@inpi.fr



INPI Direct

+33 (0)1 56 65 89 98



L'INPI près de chez vous :
liste et adresses sur
www.inpi.fr ou INPI Direct



INPI France